

LE DEVOIR

Le désordre, c'est l'ordre moins le pouvoir (Léo Ferré)

VOL. XC - N° 146

MONTREAL, LES SAMEDI 3 ET DIMANCHE 4 JUILLET 1999

1 CAHIERS - 1,95\$ + TAXES = 2,25\$



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le pas décidé, la tête haute, des infirmières de l'hôpital Notre-Dame ont pris part à une marche hier, question de démontrer, une fois de plus, leur volonté de tenir tête au gouvernement de Lucien Bouchard.

PORTRAIT

Mais qui est donc cette Jennie Skene?

Comment cette femme rangée et sans histoire s'est retrouvée au cœur de cette crise

Hier encore inconnue du grand public, voici Jennie Skene livrée en pâture aux caricaturistes, l'air méchant, armée de ses pancartes. Comment donc cette fille de l'Abitibi, que tous décrivent comme une femme rangée et sans histoire, se retrouve-t-elle dans cette galère?

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

«**M**a mère de 72 ans, qui habite toujours en Abitibi, a un peu peur que Jennie soit emprisonnée!» lance en riant Colette Skene, la sœur de la présidente de la Fédération des infirmières et des infirmiers du Québec. Jennie Skene se pose elle aussi pas mal de questions ces temps-ci. «Je suis d'un naturel optimiste, mais là, quand j'analyse la situation et que je regarde par quelle porte nous allons pouvoir sortir de cette impasse, je ne sais plus...», avouait-elle hier après-midi en entrevue au *Devoir*.

«Mes années en salle d'urgence m'ont préparée à ne pas paniquer» Elle n'a pas pu le cacher et l'a répété au téléphone. En tant que présidente de la FIQ, avec le mandat qui est le sien, elle n'avait pas le choix de refuser l'offre de Lucien Bouchard de jeudi soir, qui se proposait pour aller lui-même à la table de négociation. «C'est la présidente qui a dit non. Mais moi, si je n'avais pas eu à penser à la FIQ, je ne sais pas trop si j'aurais accepté ou refusé. La question ne pouvait même pas se poser.»

Non, Jennie Skene, n'est pas insomniaque ces temps-ci. Elle dort, quatre, cinq, six heures par nuit, le plus souvent dans un hôtel de Montréal, et fait régulièrement la navette entre Montréal et Québec, où elle habite avec son conjoint. «Mais je mange mon steak — que j'aime

VOIR PAGE A 12: JENNIE SKENE



RENE MATHIEU LE DEVOIR

La présidente de la FIQ, Jennie Skene, affirme qu'elle ne pouvait accepter la proposition de Lucien Bouchard.

MÉTÉO

Montréal
Ensoleillé le matin.
Ennuagement graduel.
Max: 27 Min: 17

Québec
Ciel variable.
Max: 26 Min: 14

Détails, page C 10

INDEX

7 8313 00069 6

Annances C 10 Livres D 1
Les Arts B 1 Le monde A 8
Avis publics C 11 Les sports C 12
Économie C 1 Montréal A 3
Éditorial A 10 Mots croisés C 10
Fonds mutuels C6 Politique A 6

www.ledevoir.com

Les infirmières défient la loi

- La loi spéciale s'attaquera avant tout aux dirigeants syndicaux
- Les grévistes sommées de reprendre le travail à 16h aujourd'hui

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le gouvernement Bouchard a présenté, hier, le projet de loi 72 pour forcer les infirmières à mettre un terme à leur grève, une loi qui ajoute aux sanctions déjà formidables de la loi 160 et dont on sait d'ores et déjà qu'elle sera défiée par les infirmières.

«Ce qu'il faut, c'est retourner à la table des négociations», a dit le premier ministre Lucien Bouchard lors du débat qui s'est déroulé toute la journée à l'Assemblée nationale. En fait, le projet de loi défendu par le gouvernement et pourfendu tant par l'opposition officielle que par le chef de l'ADQ, Mario Dumont, vient compléter l'arsenal de l'État en s'attaquant, de manière quasi chirurgicale, à l'organisation syndicale.

Pour chaque jour de grève, les établissements de santé devront cesser d'assumer toute libération syndicale pendant 12 semaines. Sur une base annuelle, il s'agit d'un manque à gagner de cinq millions pour les syndicats affiliés à la Fédération des infirmières et des infirmiers du Québec (FIQ), selon les données du Conseil du trésor. Le budget annuel de la FIQ est de 15 millions.

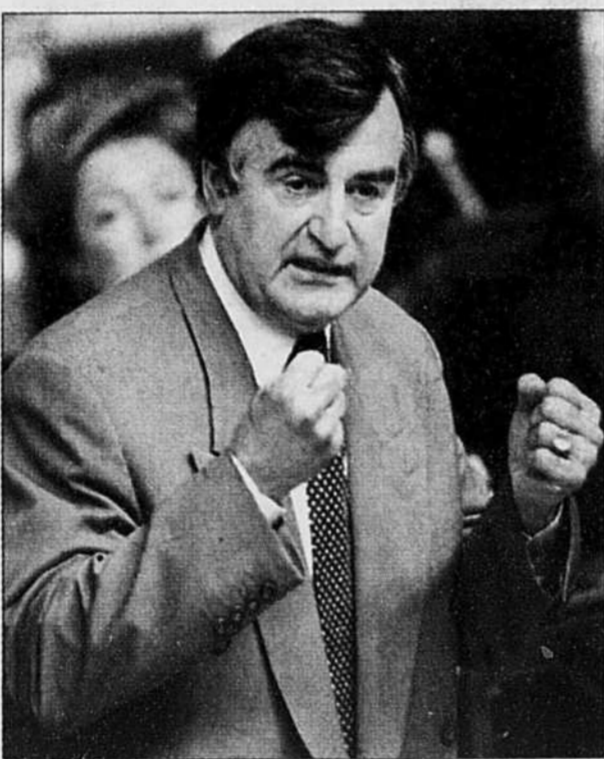
En outre, les dirigeants syndicaux qui sont présentement en libération syndicale subiront la même mesure pécuniaire que toute infirmière en grève: ils se verront privés de deux jours de salaire pour chaque jour de grève. À l'heure actuelle, ils touchaient leur salaire en dépit de l'arrêt de travail.

La loi ordonne à la FIQ de recommander à ses syndicats affiliés, au plus tard à 14h aujourd'hui, de mettre fin à la grève en cours et de faire connaître publiquement cette capitulation. Elle ordonne aux infirmières en grève de re-

tourner au travail à compter de 16h aujourd'hui.

Depuis le début de la grève illégale, les établissements de santé, si le gouvernement l'avait souhaité, auraient pu se présenter en cour pour demander une injonction enjoignant aux infirmières de retourner au travail. Le projet de loi présenté hier ne vient rien changer à cet égard. À la mi-juin, le Conseil des services essentiels avait déjà présenté en Cour supérieure une ordonnance qui peut faire l'objet d'une injonction. Le non-respect de cette injonction, un outrage au tribunal, est passible d'une amende ou d'une peine d'emprisonnement. Le gouvernement a décidé d'appliquer la loi 160 plutôt que d'avoir recours à l'arme de l'outrage au tribunal. «C'est un choix», a-t-on indiqué hier, au cabinet de la ministre d'État de la Santé et des Services

VOIR PAGE A 12: LOI



REUTERS

Le premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, a dû se défendre contre les attaques des députés libéraux, hier matin, peu après le dépôt de la loi spéciale ordonnant le retour au travail des infirmières.

Des médecins manifestent avec les grévistes

«Tout l'édifice de la santé va finir par s'écrouler. Ce gouvernement est irresponsable», dit un médecin du Royal Victoria

JUDITH LACHAPELLE
LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

Qu'il est bon, pour les Québécois, de défier par procuration leur gouvernement, de jouer les anarchistes à grands coups de klaxon d'appui aux infirmières! Pendant l'heure du midi, hier, alors que se préparait une loi spéciale à l'Assemblée nationale, les automobilistes qui passaient devant les hôpitaux ont donné comme jamais jusqu'ici leur appui bien audible aux infirmières.

Pour tout dire, il était à peu près impossible de s'entendre parler, hier, avenue du Docteur-Penfield, en face de l'hôpital Royal Victoria. À quelques exceptions près, tous,

hommes et femmes, klaxonnaient à cœur joie. La même scène se répétait rue Jeanne-Mance, en face de l'Hôtel-Dieu. Sur les piquets de grève, les infirmières étaient aussi soutenues plus que jamais. Ils étaient nombreux, les médecins du Royal Victoria, à saisir à leur tour à pleines mains les pancartes et à scander les slogans avec leurs collègues.

«La lutte des infirmières est extrêmement importante», note le docteur Balfour Mount, qui œuvre aux soins palliatifs de l'institution. «Elles constituent le cœur du système de santé et, sans ce cœur, on ne peut plus survivre.»

À son avis, plus encore que la loi, les infirmières doivent respecter leurs patients. «Et ce qu'elles observent, ce que

VOIR PAGE A 12: MÉDECINS

■ L'opposition vote contre la loi spéciale, page A 5 ■ L'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon, page A 10

Le jazz pour les petits budgets

Plus de mille musiciens vont prendre possession des scènes extérieures du Festival de jazz au cours des dix prochains jours. On vous propose une sélection, une espèce de parcours idéal.

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

Inflation, déflation, récession, produits dérivés et débandades fiscales ont ceci en commun: percer le portefeuille des citoyens pour le profit de tiers. Ce faisant, on nous réduit souvent au statut économique du petit budget, si tant est qu'un petit budget puisse être un statut économique. Bon, tout cela pour signaler qu'on vous propose aujourd'hui la conjugaison de «petit budget» avec la programmation extérieure du Festival international de jazz de Montréal.

Le principe de notre proposition se résume en deux

VOIR PAGE A 12: JAZZ

Louise Arbour au Devoir

Compte Arbour

«Je quitte un travail en chantier mais qui le sera toujours»

Louise Arbour a toujours couru, mais ces temps-ci, elle sprinte. Essaie de faire tenir une année entière dans les deux mois qu'il lui reste à vivre comme procureure des TPI sur l'ex-Yugoslavie et le Rwanda. Elle a suspendu sa course hier matin pour une trentaine de minutes dans ses bureaux de La Haye, où l'a jointe *Le Devoir*.

GUY TAILLEFER
LE DEVOIR

Pourquoi? C'est la question qu'on lui pose depuis que, le 10 juin dernier, la nouvelle est tombée — le jour même où l'OTAN annonçait la suspension de ses frappes aériennes en Serbie — que la juge Louise Arbour accèdera en septembre prochain à la Cour suprême du Canada. Pourquoi en effet quitter le

Tribunal pénal international un an avant la fin de son mandat pour le calme douillet d'Ottawa alors que s'ouvre au Kosovo une enquête criminelle, la plus grande depuis la Seconde Guerre mondiale, dont elle est l'une des principales artisanes?

La question ne l'embête pas. «Je quitte un travail en chantier mais qui le sera toujours.» Elle confesse bien quitter ses responsabilités de procureure du TPI «avec beaucoup d'ambivalence» et dit ne pouvoir «s'empêcher d'avoir certains regrets». Mais elle explique qu'elle avait déjà pris depuis quelque temps la décision de ne pas solliciter un second mandat de quatre ans. Pour des raisons familiales, évidemment, mais pour des raisons aussi qui lui faisaient craindre l'érosion professionnelle. «Dans mon esprit, il était très clair que je ne pourrais rester pour toutes sortes de raisons, que je ne pourrais pas faire ça pendant huit ans. En tout cas, pas à mon goût. Il m'aurait été très difficile de

VOIR PAGE A 12: ARBOUR

LIVRES

Le ver: une nouvelle d'Odile Tremblay, page D 1



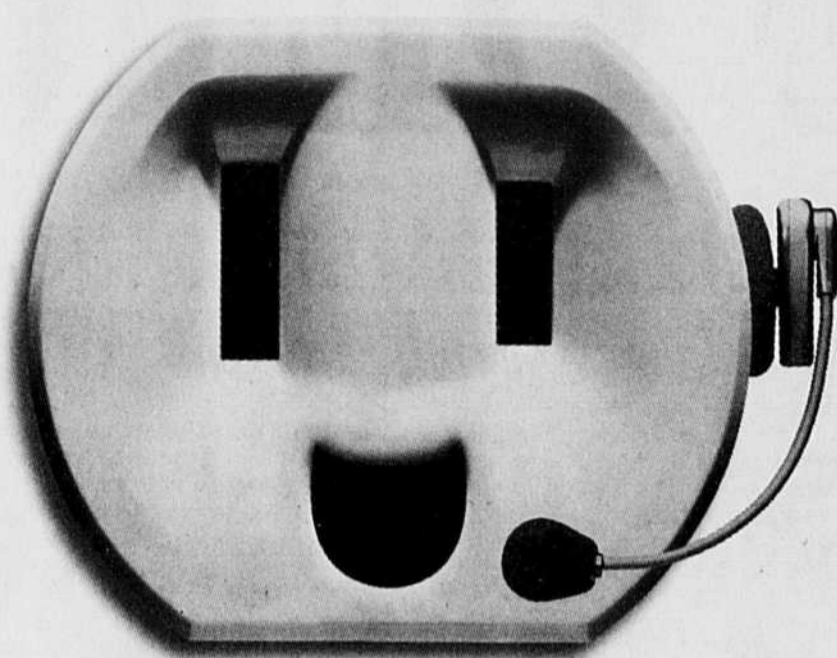
LES ARTS

Un hommage au cinéaste et poète Pierre Perrault, page B 6



LES ARTS

The Art Ensemble of Chicago: les alchimistes du world beat, page B 1

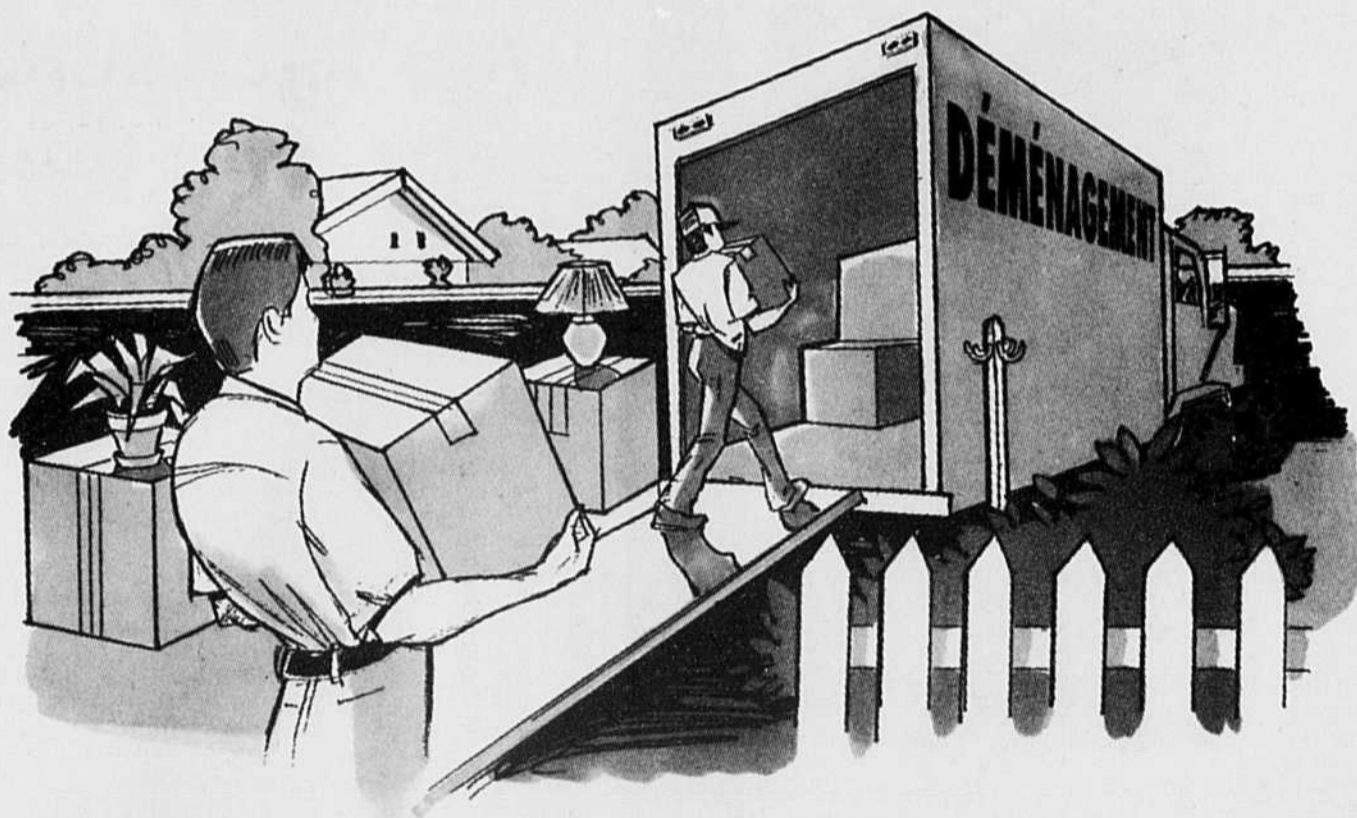


Merci de votre précieuse collaboration

Hydro-Québec vit actuellement un conflit de travail. D'ici à ce que la situation revienne à la normale, nous vous rappelons que vous pouvez ***payer votre facture à votre institution financière ou adhérer à notre service de paiement autorisé.***


Et si vous déménagez, n'oubliez pas de ***nous aviser au moins sept jours à l'avance :***

- par téléphone, au numéro indiqué sur votre facture, ou
- en remplissant le formulaire que vous trouverez sur notre site Internet : ***www.hydroquebec.com/residentiel***



Notre priorité : vous offrir un service de qualité.

Les Services à la clientèle

 **Hydro
Québec**

LE DEVOIR

MONTREAL

Une première au Québec

La grève des ambulanciers sera déclenchée le 14 juillet

La CSN met en garde le gouvernement contre d'éventuels «coups de force»

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

À leur tour, les techniciens-ambulanciers affiliés à la CSN déclencheront une grève générale, vraisemblablement à compter du 14 juillet.

Ils entendent maintenir les services essentiels, mais ces services restent à définir. Le Rassemblement des techniciens-ambulanciers (RETAQ) compte discuter des services à maintenir avec les employeurs et soumettre la liste au Conseil des services essentiels, prochainement.

Le recours à la grève générale par les ambulanciers constituerait «une première au Québec», indiquait hier en conférence de presse la vice-présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, responsable de la négociation du secteur

public et parapublic. Le regroupement syndical souhaite faire une grève légale en assurant ainsi les services essentiels. Interrogé à savoir ce qu'il appelait service essentiel dans un service ambulancier, le président du RETAQ, Yves Imbeault, a refusé d'avancer un pourcentage, affirmant que les services à la population seraient «adéquats» et que la sécurité du public ne serait pas mise en danger.

Arrêt complet?

Déterminé, le syndicat n'y va pas par quatre chemins: si le gouvernement sévissait en emprisonnant les dirigeants syndicaux, les ambulanciers cesseraient alors complètement de travailler.

«Si le gouvernement s'entête à s'en remettre seulement à l'arsenal lourd, il portera cette fois l'odieux d'un arrêt com-

plet, immédiat des services ambulanciers, en cas d'emprisonnement. Les coups de force, si c'est le seul langage que le gouvernement comprend, il devra aussi en déduire que ça appelle des répliques du même ordre», a prévenu Mme Carbonneau. Mme Carbonneau affirme qu'en agissant ainsi le syndicat des ambulanciers veut simplement «se prémunir contre la répression».

Jusqu'ici, à titre de moyens de pression, les ambulanciers se sont limités à échanger leurs véhicules et équipements et à s'abstenir de remplir les formulaires de facturation.

Déjà, ces «simples» moyens de pression leur ont valu des amendes et des poursuites pour outrage au tribunal, puisque le Conseil des services essentiels leur avait ordonné de cesser, mais en vain.

M. Imbeault évalue à environ 10 millions de dollars les sanctions imposées jusqu'ici aux syndicats qui forment le regroupement, qui représente 2900 techniciens-ambulanciers à travers le Québec.

Après avoir discuté des services essentiels avec les employeurs et s'être rendu devant le Conseil, le regroupement syndical estime pouvoir faire la grève légale «au plus tard le 14 juillet».

Les ambulanciers ont trois revendications: l'instauration de primes (nuit, soir, fins de semaine); l'amélioration des horaires de disponibilité; la possibilité de prendre sa retraite à 55 ans avec 60 % du salaire.

La question salariale doit être négociée en même temps que l'ensemble des syndicats du secteur public, cet automne.

Colloque sur la gestion de l'eau

Le public n'est pas assez sensibilisé aux enjeux de l'eau

L'opposition entre les visions commerciale et sociale pourrait menacer de grandes ententes comme l'ALENA

LOUIS-GILLES
FRANCEUR
LE DEVOIR

L'opposition de plus en plus intense entre les visions commerciale et sociale en matière de gestion de l'eau va non seulement s'accroître mais pourrait éventuellement menacer jusqu'aux grandes ententes économiques inter-étatiques comme l'ALENA.

Telle est l'une des conclusions tirées de la consultation sur la gestion de l'eau dans l'ensemble du continent américain, organisée cette semaine par le Brace Center for Water Resources Management de l'université McGill et le Conseil mondial de l'eau. Ce conseil est un organisme privé qui œuvre à l'élaboration d'une stratégie de gestion planétaire des ressources aquatiques.

Ce colloque, auquel n'a participé aucune organisation environnementale majeure du Canada et du Québec, réunissait une cinquantaine de hauts fonctionnaires de l'ACDI et de différents ministères fédéraux, des membres de grandes organisations anglophones canadiennes et plusieurs consultants privés et de firmes d'ingénierie. Les conclusions de ce colloque sélect seront transmises au gouvernement fédéral ainsi qu'aux organismes qui n'ont pu participer à la rencontre pour qu'ils réagissent à ses conclusions.

Les participants sont tombés d'accord sur trois conclusions principales, a expliqué le porte-parole, Johanne Léveillé, en ce qui a trait à la situation de l'eau au Canada: ils ont déploré le manque de leadership dans ce domaine où les compétences sont éclatées, la gestion de cette ressource étant le fait des provinces, qui en sont propriétaires. Pour plusieurs participants, ce

manque de leadership empêche une gestion intégrée de l'eau... Le colloque a par ailleurs insisté sur le fait que le public ne serait pas sensibilisé aux enjeux sur l'eau, un jugement qui aurait notamment surpris les centaines de participants aux récentes consultations sur l'eau de la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement!

Enfin, la plupart ont noté qu'au moment où les entreprises s'intéressent de plus en plus à l'eau comme ressource centrale du XXI^e siècle, le public et les gouvernements semblent assez incapables d'établir des priorités entre les aspirations des citoyens et la logique commerciale des entreprises et des promoteurs.

Quant au reste de l'Amérique, il semble que l'agriculture et ses méthodes seront au cœur du débat sur l'eau au prochain siècle. Plusieurs ont dit placer de grands espoirs dans la transformation génétique des plantes pour les adapter au climat et aux sécheresses, le nouveau pactole des multinationales qui ont inventé les BPC et autres merveilles. Selon certains participants, les pays d'Amérique centrale seraient beaucoup plus ouverts à ces «progrès» controversés que ceux du Nord.

Selon le sommaire de la rencontre disponible en fin d'après-midi, les grands facteurs qui vont modeler l'évolution du dossier de l'eau en Amérique sont les variations climatiques, l'urbanisation croissante et la défection des campagnes, l'utilisation de l'eau comme arme économique, voire politique, la globalisation des marchés, les pénuries croissantes d'eau potable et l'aggravation de la pauvreté.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

De retour sur Terre, l'astronaute Julie Payette rencontrait la presse à l'Agence spatiale canadienne, à Saint-Hubert, hier.

Délicieuse apesanteur

Julie Payette se sentait si bien dans l'espace qu'elle y serait bien restée

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Elle est revenue sur Terre et la force de la gravité l'y retient pour l'instant résolulement. Hier matin, c'est à l'Agence spatiale canadienne, à Saint-Hubert, que Julie Payette rencontrait la presse et témoignait de l'exaltation éprouvée lors de son séjour de dix jours dans l'espace à bord de la navette *Discovery* et de la station spatiale internationale.

De ce voyage, c'est le passage à l'apesanteur qui l'a le plus impressionnée. Lorsque la navette s'élève dans les airs, la force de la gravité se multiplie par deux et trois fois, exerçant une pression considérable sur les astronautes avant qu'eux et leur véhicule n'atteignent l'état d'apesanteur.

Alors, en une fraction de seconde, tout se met à flotter, et la sensation est délicieuse, nous a dit la jeune femme de 35 ans, qui doit encore accomplir une tournée de plusieurs jours au Canada et aux États-Unis avant de prendre des vacances méritées.

Aujourd'hui, Mme Payette visitera l'hôpital Sainte-Justine, le Jewish Montreal Hospital et le Musée des beaux-arts pour raconter aux citoyens son expérience de l'espace.

Bien que le séjour dans l'espace ne

se fasse pas dans le plus grand confort et que la nourriture y soit médiocre, l'état d'apesanteur est si agréable qu'on n'a pas envie de redescendre sur la Terre, ajoute-t-elle. Au moment de la descente, lorsque la force de la gravité passe d'une demi-unité à trois quarts d'unité, on se sent déjà très lourd, dit-elle.

Parmi les nombreuses responsabilités qui lui ont été confiées, c'est la gestion de l'équipement photo qui s'est avérée la plus complexe pour l'astronaute. Tous les objets doivent en effet être soigneusement rangés pour ne pas se perdre dans la navette en apesanteur.

Si les périodes consacrées à l'observation de la Terre ont été courtes, Julie Payette en garde un souvenir inoubliable. On peut observer un continent entier du hublot et survoler le Canada au complet en neuf minutes. Elle se souvient d'ailleurs d'avoir pu observer l'est du Canada et Montréal sous un ciel sans nuages. Les aurores australes sur le pôle Sud sont également au rendez-vous, comme les 16 couchers et levers de soleil quotidiens dont jouissent les astronautes. La mission comptait quelques précédents, notamment le fait de s'amarrer et de quitter la station spatiale internationale, et le tout s'est déroulé sans

anicroche. Parmi les recommandations faites à la NASA pour l'équipage qui suivra, on note que le pont intermédiaire, où vit et dort l'équipage, était très encombré et que le velcro utilisé était si efficace qu'il s'accrochait partout.

Au cours des prochains jours, Julie Payette visitera de plus le Cosmodôme de Laval et le Cirque du Soleil. Elle avait d'ailleurs emporté dans l'espace un nez rouge ayant appartenu au clown Béni. Elle doit se rendre à Iqaluit, au Nunavut, pour remettre un drapeau qu'elle a emporté dans l'espace. Elle se rendra ensuite en Alberta et en Ontario.

EN BREF

Trois Hell's sont remis en liberté

(PC) — Les trois proches du leader des Hell's Angels, Maurice «Mom» Boucher, qui sont accusés d'extorsion, ont été remis hier en liberté en attendant leur procès. Arrêtés mardi soir, Robert Savard, Guy Lepage et Ronald Leduc sont accusés d'extorsion, de séquestration, de menaces de mort et de voies de fait contre un individu de 42 ans, Carl Gagnon. Ils auraient tenté de lui extorquer plusieurs dizaines de milliers de dollars. Avant de reprendre leur liberté, Savard et Lepage se sont engagés à verser chacun une caution 10 000 \$ alors que celle de Leduc s'élevait à 5000 \$. Tous trois devront se tenir loin du leader des Hell's An-

gels, Maurice «Mom» Boucher, ou de tout autre membre de cette organisation criminelle. La date de leur enquête préliminaire a été fixée le 19 août.

Une femme tente d'enlever un enfant

Valleyfield (PC) — Une femme d'une quarantaine d'années a tenté d'enlever un enfant hier dans le parc des Hirondelles, à Valleyfield. Il a fallu que les parents du bambin interviennent et frappent la femme afin de lui faire lâcher prise. L'assailante a réussi à s'enfuir à bord d'une voiture avec un homme, possiblement son conjoint, et ses propres enfants, a indiqué la police. Le couple est toujours recherché.

Guilbert GUÉRIN, S.J.

Une pratique pastorale des Exercices spirituels en Asie orientale

Une œuvre missionnaire.

208 pages — 16,50 \$

Les Éditions GUÉRIN (514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies

Jean-Marie Lebel Le Vieux-Québec
Guide du promeneur

Ce guide est destiné au promeneur qui parcourt les rues du Vieux-Québec, au citoyen qui désire mieux connaître ce quartier où tout parle d'histoire, au touriste qui veut profiter de son séjour pour tout apprendre! L'historien Jean-Marie Lebel nous livre les secrets du Vieux-Québec.

340 pages, 19,95 \$

10 ans d'histoire au SEPTENTRION

www.septentrion.qc.ca

MINTO PLACE SUITE HOTEL

Tarifs d'été exceptionnels!

À partir de **112\$** par nuitée*

*En occupation simple ou double. Du 25 juin au 6 septembre 1999. Les tarifs varieront selon les taux d'occupation.

- Studios et suites d'une et de deux chambres
- Cuisines, restaurants et service aux chambres
- Gratuit pour les enfants de 18 ans et moins
- Piscine et centre de forme physique

À deux pas de la colline parlementaire!

Ottawa (613) 782-2350 Canada et É.-U.: 1-800-267-3377 Fax: (613) 232-6962
Site Web: www.mintohotel.com Courriel électronique: mpshotel@minto.com
433, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1R 7Y1

• LES ACTUALITÉS •

Nuage de fraîcheur



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

UNE AUTRE journée de chaleur écrasante a accablé les Montréalais hier, et certains ont cherché la fraîcheur près des fontaines des parcs. Celles-ci seront encore très fréquentées aujourd'hui puisqu'on prévoit une température au-dessus des 30 °C et une humidité encore pire que celle d'hier...

300 Kosovars quitteront le pays pour rentrer chez eux

JEAN CHARTIER
LE DEVOIR

Le gouvernement canadien a retenu des places sur des avions réguliers pour le retour de 300 Kosovars au Kosovo dès la semaine prochaine. C'est ce que le ministre de l'Immigration du Canada, Lucienne Robillard, a annoncé hier à la suite d'une manifestation tenue par les Kosovars à la base de Trenton pour rentrer dans leur pays.

Pendant la guerre, 5000 Kosovars ont été accueillis comme réfugiés au Canada et 3000 autres sont susceptibles d'arriver dans les prochaines semaines sous le programme de réunification familiale. Lucienne Robillard a déclaré hier à ce sujet: «Notre situation est différente de l'Europe. Dans les pays d'Europe, il y a une reconnaissance temporaire, ce que n'a pas le Canada.»

Les pays européens ont retourné la plupart des Kosovars réfugiés chez eux depuis l'installation de la Force des pays de l'OTAN au Kosovo pour maintenir l'ordre. En tout, 400 000 Kosovars sont retournés de France, d'Italie et d'autres pays européens au Kosovo depuis la fin de la guerre.

Toutefois, le ministre Robillard a fait valoir hier que le Haut-Commissariat aux réfugiés de l'ONU ne souhaite pas un retour trop rapide des réfugiés au Kosovo en raison des mines qui ont été disséminées dans le pays et qu'il faut enlever.

À ce jour, 1082 Kosovars se sont installés parmi la population civile au Québec, mais l'implantation dans les autres provinces a été beaucoup plus lente qu'au Québec, 3000 réfugiés sur 5000 restant encore à ce jour dans les camps militaires de Gagatown, de Kingston et de Trenton.

Il n'y a en effet que 192 Kosovars installés en Colombie-Britannique et seulement un en Ontario, selon le porte-parole de Citoyenneté et Immigration Canada, Richard Saint-Louis,

les autres demeurant encore dans les bases militaires. Le ministre Robillard a mentionné que 25 000 aspirants au statut de réfugié vont être reçus au Canada en 1999, le même nombre qu'en 1998, mais en sus des 5000 Kosovars. Cette année, ils viennent de l'Inde et du Sri Lanka en premier lieu. Le Canada se distingue des autres pays en ce qu'il reçoit les réfugiés sur une base permanente, dès leur entrée sur le territoire.

Dans le passé, il y avait eu des programmes spéciaux pour les Indochinois, les Ougandais et les Yougoslaves, mais c'est la première fois que des réfugiés obtiennent le statut de réfugié illico, sans examen de leur dossier par la Commission du statut de réfugié du Canada, située à Montréal rue Saint-Jacques, en bas du Service canadien des renseignements de sécurité, à l'angle de la rue Peel.

Lucienne Robillard a précisé que 50 000 réfugiés de Bosnie se sont installés au Canada et sont devenus citoyens canadiens. Mais c'est la première fois que le statut de réfugié est accordé tout de suite à l'entrée au Canada, sans examen subséquent du dossier. Dans le cas des Kosovars, le statut a été décidé par le Haut-Commissariat aux réfugiés.

Aux États-Unis, la situation est bien différente, souligne Richard Saint-Louis. Il avait été question de faire venir 40 000 Kosovars à la base militaire de Guantanamo, sur l'île de Cuba, mais finalement cette proposition du président Clinton a été mutée en un programme de réinstallation au Kosovo.

Cela signifie que le Canada a une position distincte des autres pays de l'OTAN, notamment des États-Unis et des pays européens de l'OTAN, à l'égard du retour des Kosovars au Kosovo. Pour les réfugiés au Canada qui désirent retourner au Kosovo, le Canada va payer le billet d'avion et donner 2000 \$ pour une famille de deux enfants, a précisé le ministre Robillard.

Réseau scolaire

Legault s'attaque au problème des «frais connexes» facturés aux parents

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le ministre de l'Éducation, François Legault, promet d'agir dès l'automne au sujet des frais connexes demandés aux parents dans les écoles.

Le ministre Legault a écrit récemment aux directeurs des commissions scolaires de tout le Québec afin d'obtenir des précisions sur ces frais.

Il attend les réponses pour la mi-août. À ce moment, si une intervention est requise et que des correctifs sont apportés, ils seront faits de façon à s'appliquer pour l'année scolaire débutant en septembre prochain, a expliqué le ministre Legault, hier, lors d'un bref entretien avec la Presse canadienne.

Ces frais sont facturés aux parents pour divers services parascolaires comme la reprographie de documents remis aux élèves, la surveillance des élèves qui dînent à l'école ou pour le transport scolaire des élèves qui retournent dîner à la maison.

Ces frais mettent en question la gratuité de l'école au Québec, souligne pour sa part le porte-parole de l'opposition libérale, Claude Béchard, député de Kamouraska-Témiscouata. Cette gratuité est pourtant garantie par l'article trois de la Loi sur l'instruction publique.

Par ailleurs, le ministre Legault a été saisi récemment d'un second inventaire qui concerne cette fois les frais «facultatifs» collectés dans les cégeps.

Ce second rapport indique que des frais sont collectés par exemple pour des stages travail-études, pour la vaccination des étudiants en sciences infirmières ou pour une admission au programme international d'études.

Le ministre soumettra ce dernier rapport à un comité formé de représentants de la Fédération étudiante collégiale (FECQ) et de la Fédération des cégeps pour obtenir leur avis et agir en conséquence.

Selon les cégeps, la liste de ces frais varie pour des services semblables. Par exemple, les frais de vaccination des étudiants en sciences infirmières sont de 25 \$ au cégep Maisonneuve, mais de 250 \$ au cégep de Rimouski.

C'est ce qui fait d'ailleurs bondir le député libéral Claude Béchard. Ce dernier note que la gratuité était absolue il y a quatre ans dans le réseau collégial et que des frais ont commencé à apparaître quand le gouvernement a imposé des coupes dans le financement de l'éducation.

Encore là, c'est la gratuité de l'enseignement qui est remise en cause, déplore le député Béchard, qui invite le ministre à agir rapidement pour rétablir la gratuité, sans se laver les mains du problème au détriment des commissions scolaires ou des administrations collégiales.

EN BREF

Tyrell Dueck est décédé

Saskatoon (AP) — Tyrell Dueck, un adolescent de 13 ans qui s'est battu pour son droit à refuser de suivre un traitement contre le cancer ordonné par la justice, est mort mercredi, moins de quatre mois après que son affaire a défrayé la chronique. Les parents de Tyrell, des chrétiens fondamentalistes, n'ont fait aucune déclaration. La famille avait refusé la chimiothérapie et l'amputation d'une tumeur sur la jambe de Tyrell, préférant se tourner vers des médecines alternatives et des soins par les plantes. Le service social de la province avait renoncé à contraindre Tyrell à suivre le traitement. Les médecins avaient diagnostiqué une évolution des métastases sur ses poumons. Tim et Yvonne Dueck, les parents de Tyrell, ont fini par faire admettre leur fils dans une clinique alternative du Mexique où les médecins avaient affirmé que rien n'indiquait une aggravation de son cancer. Par deux fois, les autorités provinciales du Saskatchewan ont entraîné les Dueck devant les tribunaux pour les contraindre à faire suivre à Tyrell un traitement conventionnel.

Un drame encore inexplicable

(AP) — Après le drame du téléphérique de Saint-Étienne-Devoluy, qui a fait vingt morts jeudi, la population de ce petit village des Hautes-Alpes s'appête à enterrer ses trois victimes aujourd'hui dans la plus stricte intimité. Sur le plan de l'enquête, aucune hypothèse n'est semblable- il exclue. Selon *Le Dauphiné libéré*, le frein du câble tracteur serait en cause. En attendant, les obsèques des trois enfants du pays doivent être célébrées aujourd'hui en l'église du village où une chapelle ardente est dressée depuis jeudi soir. Les funérailles des 17 autres personnes décédées auront également lieu dans la journée dans plusieurs villes de France. Dans son édition d'hier, *Le Dauphiné libéré* a déclaré que les deux câbles porteurs du téléphérique étaient restés en place tandis que le câble tracteur avait été entraîné dans sa chute par la cabine. Selon le journal, qui cite le témoignage d'un ancien responsable de l'entretien de l'appareil, le frein du câble tracteur de ce modèle de téléphérique était soumis à des torsions anormales.

La fameuse célébration annuelle d'été



Économisez jusqu'à 60%

Profitez de rabais incroyables!

Nos prix sont imbattables! Comparez, vous serez convaincu!

Literie

Édredons de duvet

Le plus grand choix de literie et accessoires AUX PLUS BAS PRIX GARANTIS!

Le plus grand choix d'édredons de duvet et accessoires AUX PLUS BAS PRIX GARANTIS!

Wamsutta CANNON SHEFTEX Dan River Lawrence Springmaid MARTEX Fieldcrest

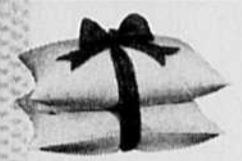
Ensemble de draps en percale 180 fils au pouce carré
Simple 16⁹⁵
Double 24⁹⁵
Grand 34⁹⁵
Très grand 49⁹⁵



Édredons de duvet d'oie blanche Construction en cloisons 12 po
Simple 79⁹⁵
Double 99⁹⁵
Grand 109⁹⁵
Très grand 149⁹⁵



Ensemble de draps CANNON 200 fils au pouce carré
Simple 19⁹⁵
Double 29⁹⁵
Grand 39⁹⁵



Oreiller SIMMONS Beautyrest 7⁹⁵
Oreiller de duvet blanc 24⁹⁵

Taies d'oreiller en super percale 200 fils au pouce carré Assortiment d'imprimés légères imperfections Paire 2⁹⁵



Douillettes réversibles Simple, double, grand Toutes grandeurs 29⁹⁵

Couvre-matelas Easy Fit à partir de 9⁹⁵ Simple

Bain

CANNON STEVENS MARTEX Fieldcrest

Excalibur de MARTEX
Bain 6⁹⁵
Essuie-main 4⁹⁵
Débarbouillettes 2⁹⁵

CANNON
Serviette de bain 4⁹⁵
Draps de bain 12⁹⁵

Descentes de bain 5⁹⁵
Débarbouillettes 9⁹⁵
Essuie-main 1⁹⁵
Sièges rembourrés 9⁹⁵
Sorties de bain en ratine 39⁹⁵
Rideaux de douche en plastique variés 4⁹⁵



Matelas

Parures de fenêtres

Le plus grand choix de matelas Sealy et Simmons aux plus bas prix garantis! Livraison GRATUITE • Installation GRATUITE Cadre de lit GRATUIT avec ens. de matelas Retrait GRATUIT du vieux matelas

Levolor Holican HunterDouglas Jusqu'à 60% de rabais sur le prix suggéré! Téléphonez au Service à domicile GRATUIT 331-5260

Le Charmeur Simple 129⁰⁰ Double 169⁰⁰ Grand 199⁰⁰



Evaison Simple 199⁰⁰ Double 249⁰⁰ Grand 299⁰⁰

Posturepedic Simple 279⁰⁰ Double 369⁰⁰ Grand 399⁰⁰ Très grand 699⁰⁰



Beautyrest Simple 399⁰⁰ Double 549⁰⁰ Grand 599⁰⁰ Très grand 849⁰⁰

Nous payons la TPS et la TVQ ou vous ne payez rien avant un an!

Économisez jusqu'à 60 \$ sur les ensembles Sealy et Simmons! Détails en magasin.

* Nous vous accorderons une réduction de prix équivalente à la TPS et la TVQ.

Tapis grande largeur et carpettes

CROSSLEY Grand choix de couleurs et styles Service à domicile GRATUIT 331-5260

Lits en laiton et fer • Boutique pour bébé

La plus grande sélection aux plus bas prix garantis!

STATUS lepine Nous avons un grand choix de Beanie Babies de Ty! 8⁹⁵ ch.

Couverts

Nappes

Pearle Ens. de 20 morceaux Coutellerie inox. 18/8 Notre prix 28⁹⁵



Nappes 3x3 Scotchguard Choix de couleurs 52 po x 70 po et 60 po x 84 po Notre prix 9⁹⁵



Porcelaine

Batteries de cuisine

Jusqu'à 52% sur la porcelaine, la verrerie, la coutellerie, les batteries de cuisine et les articles-cadeaux!

TEFAL demeyere LE CREUSET

Royal Doulton • Mikasa • Wedgwood Villeroy & Boch • Noritake • Orrefors • Oneida J.G. Durand • Kosta Boda • Lenox Waterford • Demeyere • Lagostina Rosenthal et beaucoup plus!

Jusqu'à 55% de rabais sur le p.d.s. sur les meilleures batteries de cuisine Demeyere et Lagostina.



Ensemble 8 pièces Lagostina Classic Original avec garantie à vie. Acier inoxydable de toute première qualité. Prix sugg. 400⁹⁵ Notre prix 179⁹⁵

Achat spécial Alhambra Porcelaine fine et délicate, bordure or et platine. Ens. 20 morceaux. Prix sugg. 540⁹⁵ Notre prix 239⁹⁵ Vous pourrez acheter les articles à l'unité.



Articles maison

Articles-cadeaux

Cuisinart • Black & Decker • Braun • Krups Moulinex et beaucoup plus! Jusqu'à 52% de rabais sur le p.d.s. Ens. 4 morceaux Henckels. Prix sugg. 210⁹⁵ Notre prix 93⁹⁵

Achat spécial Délicate boîte à bijoux en bois Notre prix 29⁹⁵



Cadres Plus de 100 styles! À partir de 9⁹⁵



Nos prix sont imbattables! Comparez, vous serez convaincu!



LE SUPERCENTRE DE LA MODE MAISON LINEN CHEST

Centre Rockland 341-7810 Place Portobello Brossard 671-2202 Les Galeries Laval 681-9090 La Cathédrale (Centre-ville) 282-9525

Les plus bas prix garantis!

LE DEVOIR

POLITIQUE

Infirmières

Charest et Dumont votent contre la loi spéciale

L'opposition accuse le gouvernement d'utiliser l'Assemblée nationale comme outil de négociation

L'opposition libérale et adéquate s'est opposée hier à la loi 72 contraignant les infirmières au retour au travail. Les chefs Charest et Dumont ont dénoncé ce qu'ils ont décrit comme une «tactique», une «mascarade» tenant lieu de négociation.

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

L'opposition à l'Assemblée nationale allait voter, hier soir, contre la loi spéciale destinée à mettre fin au débrayage illégal des infirmières. Au moment de mettre sous presse, les travaux d'étude de la loi, article par article, se poursuivaient, mais les chefs libéraux Jean Charest et adéquate Mario Dumont avaient déjà uni leurs voix hier pour dénoncer un «théâtre» de «tactiques», une «mascarade» utilisant l'Assemblée nationale tel un «outil de négociation».

M. Charest a décrit la loi comme un «mouvement tactique» qui cache le refus du gouvernement de revoir au plus vite sa gestion du réseau de la santé, «une réforme qui a été désastreuse [sic]». Sinon, a-t-il dit, des portes tournantes devront être installées à l'Assemblée nationale parce que les intervenants se succéderont bientôt devant le gouvernement, qui a «cessé depuis longtemps d'écouter», afin de réclamer leur dû.

«On ne veut pas s'associer à un geste comme celui-là», a déclaré le chef du PLQ en parlant de la loi spéciale et en ajoutant qu'il refuse de cautionner également le débrayage des infirmières. «Je ne vois pas comment la loi va faire avancer la négociation.»

Jusqu'à la suspension des règles permettant la présentation et l'adoption de la loi spéciale, l'opposition libérale a demandé au gouvernement de tenir une commission parlementaire, voire d'utiliser le temps destiné au débat sur le projet de loi, pour faire entendre les représentants des infirmières, des pharmaciens, des associations patronales, du Conseil des services essentiels et de comités de malades.

Le gouvernement a toutefois refusé, prétextant l'urgence de la situation. La ministre de la Santé, Pauline Marois, a fait valoir que le débrayage des infirmières avait jusqu'ici causé l'annulation de près de 12 000 chirurgies et de 55 000 rendez-vous dans le réseau, en plus de la fermeture de 900 lits.

Constatant pour sa part la rupture du «lien de confiance entre le gouvernement et les acteurs du réseau de la santé», le chef de l'ADQ, Mario Dumont, pense que les problèmes du réseau de la santé risquent de se poursuivre

pendant des mois. Il estime que le premier ministre Bouchard a utilisé hier l'Assemblée nationale comme un «théâtre», un «outil de négociation», sans chercher le consensus parlementaire.

«Est-ce que le premier ministre peut nous expliquer, a-t-il demandé à M. Bouchard lors de la période des questions, quelle crédibilité peut avoir le gouvernement [...] alors que la dernière présidente de la Fédération des infirmières [Diane Lavallée], qui a défié le gouvernement par l'illégalité, est devenue par la suite une candidate du Parti québécois [et] vient d'être nommée dans une des plus hautes fonctions de la fonction publique québécoise?»

Le chef adéquate estime que la première erreur du gouvernement Bouchard s'est produite durant la campagne électorale en faisant croire que les millions pourraient pleuvoir sur le réseau de la santé avec sa réélection. Il s'est par ailleurs prononcé contre l'idée de l'opposition libérale de tenir une commission parlementaire pour entendre les infirmières, qui ont «amplement l'occasion de se faire entendre tous les jours».

Appuis aux infirmières

Par ailleurs, les appuis à la cause de la Fédération des infirmières et des infirmiers du Québec (FIQ) ont continué de s'accumuler hier. Des centaines de médecins se sont joints aux piquets de grève des infirmières devant 25 hôpitaux du Québec. Ils réclament une augmentation du nombre des infirmières et des hausses salariales.

Les médecins résidents ont également pris position en faveur de la FIQ en affirmant que leurs revendications étaient «tout à fait légitimes». Malgré une réforme «nécessaire» de la santé, la FMRQ (Fédération des médecins résidents du Québec) insiste sur le sous-financement et le manque d'effectifs du réseau, qui dévalorise le travail des infirmières et des professionnels de la santé.

Les autres centrales syndicales du secteur public (SFPQ, SPGQ, CSN, FTQ et CEQ) ont toutes réagi négativement à la présentation de la loi spéciale. La CSN a prévenu Québec que le fait de choisir «l'arsenal de la répression» équivalait à un constat d'échec de la négociation. La FTQ a de son côté profité de la journée d'hier pour rappeler au Conseil du trésor que les négociations avec ses 40 000 membres du réseau de la santé avaient jusqu'à maintenant piétiné.

Enfin, la Fédération des femmes a fait savoir par voie de communiqué que le débrayage des infirmières, quoique illégal, demeure légitime.

«Elles ont raison. Les femmes ne toléreront plus que leur travail soit dévalué, non reconnu, sous-payé.»



Des centaines d'infirmières manifestaient devant l'Assemblée nationale hier tandis que se tenait le débat sur la loi spéciale ordonnant le retour au travail des grévistes.

DIDIER DEBUSSCHERE REUTERS

Exception culturelle

Catherine Lalumière coprésidera le comité franco-québécois

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT
DU DEVOIR À PARIS

La députée française au Parlement européen Catherine Lalumière coprésidera avec Marie Malavoy le comité franco-québécois sur l'exception culturelle, chargé de réfléchir aux négociations commerciales multilatérales qui débiteront bientôt à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ce comité, dont la création avait été décidée lors de la dernière rencontre entre Lucien Bouchard et Lionel Jospin, se réunira pour la première fois le 13 juillet à Paris. Il a pour rôle de favoriser une réflexion commune susceptible d'être présentée lors du sommet de la Francophonie et d'influencer les États présents à Moncton. Ces pays représentent environ le quart des membres de l'OMC, dont les négociations commenceront en décembre, à Seattle.

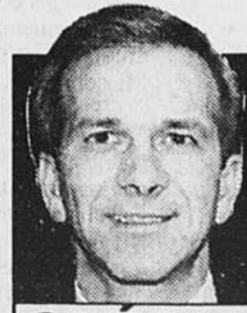
La ministre québécoise des Relations extérieures Louise Beaudoin dit hier avec la députée européenne en compagnie de Marie Malavoy. Elle a exprimé sa satisfaction devant la nomination de Catherine Lalumière qui «a déjà fait un vaste tour d'horizon de la question». Mme Lalumière fut l'auteur du rapport sur l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) à l'origine du retrait de la France des négociations de l'OCDE l'an dernier. «Mme Lalumière est totalement immergée dans le dossier», a dit la ministre, qui se félicite que le Québec ait été le premier, avant le Canada et la France, à faire connaître sa proposition sur la question de l'exception culturelle.

Au lieu d'une simple exception culturelle, renégociable périodiquement, le Québec revendique une convention internationale sur la culture protégeant la diversité culturelle et le droit des gouvernements de subventionner leurs industries culturelles. De telles négociations pourraient prendre de cinq à dix ans. Cette position sera examinée par le comité franco-québécois. «On veut définir le tronc commun de nos positions», dit Louise Beaudoin.

Personnalité influente du Parti socialiste, Catherine Lalumière était quatrième sur la liste socialiste aux récentes élections européennes. Elle s'apprête à remettre à Lionel Jospin

un rapport sur les négociations commerciales multilatérales. Ce «round du millénaire» s'annonce comme celui de tous les dangers, a-t-elle déclaré au quotidien *Les Echos*. «L'enjeu des futures négociations sera d'apporter des garde-fous pour tenir compte des réticences et des peurs qui existent dans tous les pays. Si la libéralisation se fait uniquement au profit de quelques grosses multinationales, non seulement c'est inadmissible, mais cela conduira à un rejet.»

En juin, Catherine Lalumière avait signé une lettre ouverte dans *Le Monde* critiquant le libéralisme économique qui «engendre tout à la fois la précarité sociale, l'exclusion et l'affaiblissement du civisme». Lors de la dernière rencontre des ministres des Finances de la Francophonie, la France a appelé à une rencontre des ministres francophones du Commerce extérieur avant le sommet de Seattle.



SPECIAL INVENTAIRE
TAPIS commercial \$0.66 p.p.c.
TAPIS berbère \$1.35 p.p.c.
TAPIS peluche \$1.49 p.p.c.
TAPIS sisal \$2.49 p.p.c.

CLUB TAPIS DECOR

12* MOIS SANS INTÉRÊTS

VENTE 3 pour 1*
Vous obtenez:
1. TAPIS 1^{er} QUALITÉ
2. SOUS-TAPIS GRATUIT
3. INSTALLATION GRATUITE

MEILLEURS PRIX GARANTIS

SUPER CHOIX, CARPETTES, PRÉLARTS
DOUILLETES, COUVRE-LITS, RIDEAUX, TOILES
DRAPERIES, STORES VERTICAUX, HORIZONTAUX

3645, boul. St-Joseph Est, Montréal
514-729-0891 (entre boul. St-Michel et boul. Pie IX)

Expulsion d'une inspectrice de l'OLF

Middlemiss regrette les incidents de Shawville

HUGUETTE YOUNG
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — L'incident de Shawville vient troubler une paix linguistique durement acquise, regrette le député libéral provincial de Pontiac, Robert Middlemiss.

N'ayant pas été témoin des événements à Shawville, il ne sait pas si les commerçants de cette petite communauté anglophone de l'Ontario ont eu raison ou non de s'offusquer de la présence d'une inspectrice de l'Office de la langue française.

«Si les commerçants ne respectent pas la loi, ils doivent s'attendre à des vérifications, a-t-il expliqué au cours d'une entrevue téléphonique, hier. S'ils croient qu'ils ont raison, ils peuvent se présenter devant la cour.»

Avec l'appui du maire, les résidents de Shawville ont chassé du territoire municipal Lucie Couvrette, une inspectrice de l'Office de la langue française. Munie d'un appareil photo, elle vérifiait les panneaux d'affichage dans cette petite communauté de 1500 habitants, située à 80 kilomètres au

nord-ouest d'Ottawa. Se disant victimes de harcèlement, les commerçants l'ont suivie pas à pas en voiture jusqu'à ce qu'elle quitte les limites de la municipalité.

M. Middlemiss ne sait pas si on peut parler réellement de harcèlement. «Les inspecteurs doivent faire leur travail», a-t-il dit.

Pour lui, il ne fait aucun doute que le jugement de la Cour suprême du Canada concernant la loi 101 et les

changements apportés par la loi 86 ont permis d'atteindre une «paix sociale et linguistique».

Selon lui, il faut que le «français soit prédominant» sur les affiches. «La Cour suprême a constaté la précarité du français en Amérique du Nord [...] On devrait respecter l'esprit de la loi», a-t-il dit.

La loi permet l'affichage dans les deux langues mais avec prédominance du français. Quelques commerçants de Shawville affichent seule-

ment en anglais et ont reçu des contraventions.

Mercredi, le premier ministre Jean Chrétien avait semblé appuyer les résidents de Shawville en disant que, parfois, les inspecteurs de l'Office de la langue française étaient trop «zébrés».

Quant à l'Office de la langue française, il n'entend pas se laisser intimider. Un porte-parole a indiqué que les inspecteurs retourneraient à Shawville pour terminer leur enquête.

SOLDE JUSQU'À 60%

doice
UOMO
doice
DONNA

Pour Lui
Centre de Commerce Mondial
281-7999
5107, av. du Parc (angle Laurier)
277-7558

Pour Elle
277, av. Laurier O.
270-6154
Centre de Commerce Mondial
844-9125

LE DEVOIR

CULTURE

En spectacle jeudi soir

Une heureuse coïncidence

Le FIJM remet son prix à Cassandra Wilson le jour de son hommage à Miles Davis

SYLVAIN CORMIER

Appellez ça un petit miracle: il en faut toujours un par festival. Hier, en début d'après-midi, à la première conférence de presse du premier jour du 20^e Festival international de jazz de Montréal, le directeur artistique André Ménard accolait son grade le plus prestigieux, le prix Miles-Davis, à la chanteuse Cassandra Wilson. Laquelle, opportunément, offrait le soir même au Saint-Denis le spectacle d'ouverture du festival, précisément consacré au corpus de Miles Davis, distillé du plus récent album de la country girl du Mississippi, brillant florilège d'interprétations des *Blue In Green*, *Miles Runs The Voodoo Down* et autres *Seven Steps To Heaven* de... Miles Davis.

Etait-ce voulu? Ni oui ni non. «Heureuse coïncidence», disait Ménard le matin même en entrevue à la radio de Radio-Canada. «It was decided before: Miles must have fixed it from above», renchérit-il pour le bénéfice des journalistes anglophones quelques heures plus tard. «We had heard that there would be a record», ajoutera-t-il en souriant, content de son coup.

Arrangé ou non avec le Ménard des vues, force était d'admettre que c'était un coup faramineux d'addon. De quoi faire oublier les avatars et vicissitudes de la vie d'organisateur de festival, pleine à débordement de guide des musiciens en boycottage et de techniciens de la PdA en grève.

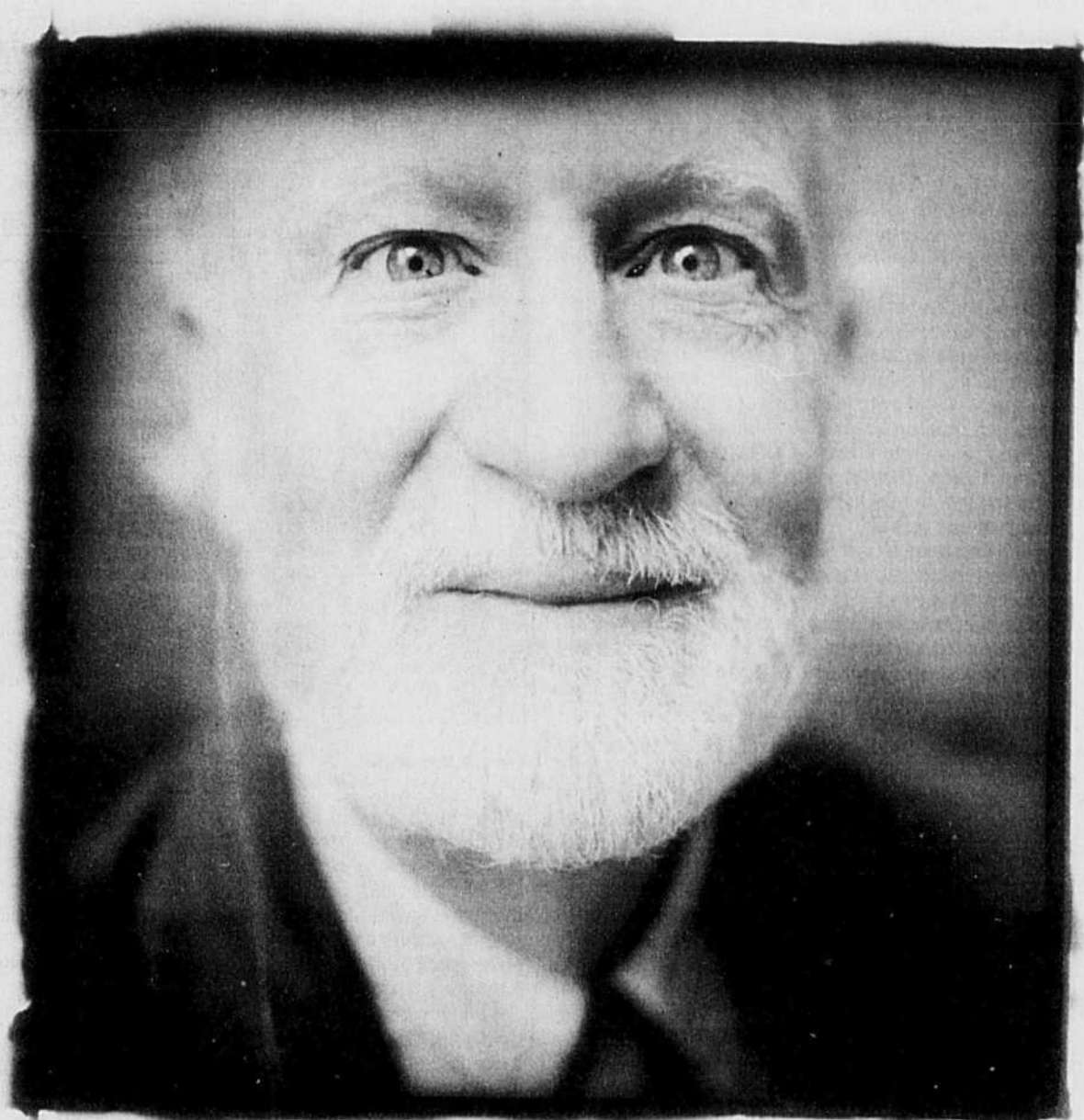
Enfin soufflait-on d'aise, les médias allaient finalement pouvoir se concentrer sur le contenu même de l'événement. Le jazz, le jazz qui compte, le jazz en constante évolution comme le pratiquait Miles Davis. Le jazz comme le perpétue Cassandra Wilson, dont l'approche très libre du jazz, par les biais folk-blues, pop, soul, voire gospel, a suscité le plus notable émoi des dernières années, récoltant Grammys, succès critique et millions d'exemplaires vendus. L'important, à ce moment précis de l'après-midi, alors que débutaient à l'extérieur les premiers de 400 spectacles, était que les caméras cadrent l'essentiel: le petit Miles Davis en bronze fièrement brandi par la chanteuse de l'heure sur la planète jazz. Un moment éminemment sensuel, cela dit entre vous et moi. Il fallait voir les longs doigts de Cassandra empoigner les jambes du Miles miniature. «Un véritable objet d'art», s'est-elle exclamée, presque aussi ravie par la sculpture que par la signification du prix.

Ravis, on l'était autant par le spectacle proposé au Saint-Denis (un lieu bien plus naturellement chaleureux que la salle Wilfrid-Pelletier d'abord prévue). Pour une fois qu'il ne s'agissait pas de la simple escale de tournée d'un spectacle déjà existant, mais d'une soirée sans lendemain, on en profitait. «This is not scripted», a indiqué Wilson d'entrée de jeu. «This is a coming together of people that have not played together much...» On avait évidemment pris soin d'entourer la chanteuse de musiciens de premier plan, à commencer par Stefan Harris, as du vibraphone, forcément vibrant sur *Traveling Miles*, chanson-titre de l'album-hommage de la chanteuse. Hélas, la tombée n'attendait pas, j'ai quitté avant que n'arrivent Régina Carter et le vétéran bassiste Dave Holland, celui-là même qui joua en son temps avec un certain... Miles Davis. Comme quoi il n'y a pas de hasard dans le jazz, rien que des coïncidences heureuses.

J'aurai au moins eu le temps de goûter, que dis-je, de laisser couler une délicieuse demi-heure de notes gouluyantes au creux de l'oreille, pour ne pas dire de l'oreiller: Aucune chanteuse, jazz ou soul, ne maîtrise autant la note liquéfiant que Cassandra Wilson.

Il y aurait également eu bien plus à prendre de l'inspirant lever de rideau du trompettiste Olu Dara, sorte de Muddy Waters matiné de Lou Rawls (pour le timbre) et d'Eddie Murphy (pour la binette): de blues mississippien en funk jamesbrownien, ce type-là avait les coudées franches, ne s'embarassant pas de micro pour souffler dans son biniou, se promenant où bon lui semblait, se faisant entendre sans amplification. Un magicien de la sourdine au naturel irrépressible, dont l'auditoire s'est régalé. Une parfaite entrée en matière qui n'était pas une coïncidence.

Toujours fidèle



TSHI

UN JOUR de juillet 1987, le pianiste et chanteur Ben Sidran conclua que Mose Allison était une énigme dans la tradition des grandes énigmes du jazz. On ne peut mieux dire. Au Spectrum, Allison a pour ainsi dire épaisit son énigme en évitant d'interpréter ses compositions qui ont tellement favorisé les fortunes des John Mayall, Yardbirds, Who, Kinks, Van Morrison, Clash et compagnie. Plutôt que de chanter les Young Man' Blues, Parchman Farm, If You Live et autres blues exemplaires à tous égards, Allison a accordé l'autre soir beaucoup de place aux pièces écrites au cours des dix dernières années. La voix toujours aussi calme, si calme en fait qu'on se dit plus cool que Mose tu meurs, notre homme de 77 ans nous a raconté: Please Don't Take My Sunshine Away / I Love You So Much avant de nous confier que My Mind Is On Vacation et autres pièces courtes. Aujourd'hui âgé de 77 ans, Mose Allison a été fidèle à son image: cool, cool, cool. Pas plus, pas moins.

Buddy Guy au pays d'Elvis Gratton

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Quand Buddy Guy, légende vivante du blues, a finalement mis la pédale à distorsion douce pour entendre des morceaux plus doux, plus près de l'essence de Chicago qui traverse son sang, c'était déjà trop tard. Jeudi soir, le public du Métropolis, en majorité ignare de ce qu'est le blues, réclamait du rock'n'roll.

Aussi surréaliste que cela puisse paraître, le public exigeait du maître à penser des Hendrix, Clapton, Ray Vaughn et compagnie qu'il joue à la manière de ses élèves.

Les Montréalais avaient pourtant la *real deal* devant eux, l'un des derniers liens vivants de la scène blues des années 50, celle des Mr. Waters et Mr. Wolf.

Un foule d'affreux. Des «pepsi» et des «rednecks» — peu importe la langue — n'ont eu de cesse de parler dans une salle au demeurant mal sonorisée (surtout à l'arrière). Résultat? Jamais Buddy Guy n'a pu jouer un blues furtif. Il a pourtant essayé, mais il se faisait crier dans un anglais approximatif: «Wake up Buddy! Play the blues.»

Excédé, l'homme de la Louisiane a même interrompu brutalement ses compositions les plus intègres, lançant à voix haute que la foule ne comprenait pas. Il aurait distribué des coups de pied au cul au lieu de pics de guitare à la fin du spectacle que l'auteur de ces lignes ne l'aurait pas condamné pour un sou.

Les choses avaient pourtant mieux commencé au pays d'Elvis Gratton, Steve Hill ouvrant avec assurance la soirée, suivi de Jimmy Vaughn. Le jeune Hill, 24 ans, livrait sans doute l'un des spectacles les

plus importants de sa carrière bien amorcée. Avec Bob Staggs au B3, Sam Harrison à la batterie, mercredi soir, c'était par moments entraînant, entre autres sur *Patient Man*, un blues pesant, et *Slave*, une complainte sur laquelle Staggs jouait à la fois orgue et trompette. Intéressant, quoique l'entrée en scène subséquente de Jimmy Vaughn a remis en perspective ce début prometteur.

Splendide à l'orgue, William Willis assurait les lignes de basse et la ponctuation rythmique pendant que le batteur George Rains excellait dans le *shuffle*. Et Vaughn menait cette barque avançant au rythme du Texas blues avec la grâce et l'élégance de celui qui n'a rien à prouver.

Ca s'est déchaîné avec *Texas Flood*, classique du genre, suivi de *Boom Papa Boom* et, en finale, *Love the world*, deux chansons de l'album *Strange Pleasure*. Un plaisir, effectivement.

Le silence des morts

La foule a heureusement adopté un comportement méritant toutes les louanges du monde hier soir au Spectrum pour l'hommage à Monsieur Miles Davis interprété par le trompettiste Mark Isham et son groupe. L'Américain avait réalisé il y a quelques années au festival un spectacle de *Kind of Blue*, qui lui a probablement assuré un public restreint mais néanmoins fidèle à Montréal.

Pas un son d'impolitesse populaire n'est sorti de ce Spectrum chéri alors que le quintette a remodelé *In*

a Silent Way, un album né à une époque où Miles Davis avait commencé à incorporer des instruments électroniques dans ses prestations, à la fin des années 60.

Entre deux morceaux, M. Isham avoue sans détour la nostalgie qu'il éprouve en songeant à cette époque allant du milieu des années 60 au milieu des années 70. «La plus excitante période du jazz», estime-t-il.

C'est cette période, juste avant l'avènement de la fusion fourre-tout, qu'il essaie de réanimer sur scène, entouré de deux guitaristes, d'une bassiste et d'un batteur qui le complètent bien. Comme on dit en bon français, le groupe est *tight*.

Cela étant, c'est de relecture dont il s'agit, Isham et son groupe ne s'éloignant guère des sentiers battus contrairement à d'autres émules de Miles Davis qui clairement aujourd'hui au son du drum&bass.

Isham reste malgré tout un musicien versatile et éclectique à l'instar du maître.

Il porte à la fois les chapeaux de trompettiste classique, jazz et accompagnateur rock. Il a notamment accompagné en tournée ou joué avec les Beach Boys, Van Morrison, les Rolling Stones, Bruce Springsteen, Adam Cohen et plusieurs autres.

Dans ses temps libres, il a aussi trouvé le moyen de composer la musique d'une cinquantaine de films, dont *A River Runs Through It*, *Nell* et *Quiz Show*. Tout cela, et une performance raffinée, suffisent à imposer un certain respect.

NUIT NOIRE
NOTE BLEUE

Quand les dieux se déchaînent

SERGE TRUFAUT ET BRIAN MYLES
LE DEVOIR

1^{er} juillet. Le Canada s'est offert en début de soirée un feu d'artifice dont les échos voyageaient du Vieux-Port jusqu'au Plateau. Quelques lueurs dans le ciel opaque, quelques déflagrations et puis c'était déjà terminé.

Le Festival international de jazz de Montréal, 20^e du nom, a commencé sur une autre note, sur un orage fracassant qui a balayé d'un trait toutes les scories de la ville. Il devait être deux heures passées minuit quand les vénérables frères Holmes ont bercé tout doucement les spectateurs hors du Spectrum avec une ballade portée par la voix falsetto du batteur Popsy Dixon.

L'eau est d'abord tombée du ciel, facilitant la tâche de tous les balayeurs de nuit faisant partie de la grande équipe de conciergerie du festival. Et puis, dans un scénario apocalyptique que les dévôts de Nostradamus interpréteront comme un signe avant-coureur de l'imminente fin du monde, le ciel s'est déchaîné.

Au maigrelet feu d'artifice de la fête du Canada, les dieux ont opposé de saisissantes décharges colorant le plafond de la ville en indigo de circonstance dans un fracas à réveiller les Miles Davis, Robert Johnson et tous les musiciens morts de ce monde.

On ne pouvait imaginer plus percutant que cette intempérie de juillet aux gouttelettes chaudes pour marquer le coup d'envoi de ces onze jours de jazz.

Sur le pavé délavé, un festivalier exubérant avançait insouciant dans la tempête, sautant à pieds joints dans les flaques comme un enfant laissé sans surveillance. Il pleuvait tellement que des torrents creusaient leur lit au centre de tous les macadams de la ville. Ils emportaient tout, les papiers, les mégots de cigarette, les verres de plastique vidés de leur essence et les sombres desseins. Les éclairages au néon des estaminets se reflétaient dans les eaux agitées. Sur les chaussures noires couraient des filets bleus qui se perdaient dans les recoins oubliés par la lumière. Et le festivalier anonyme gambadait par une nuit noire avec en tête le seul souvenir de la note bleue.

Ah! Jeunesse! comme dirait Courteline. Il pleut quelques gouttes, et la jeunesse évidemment se plaint. Qu'il pleuve, qu'il grêle, qu'il neige est plus que secondaire. Reste l'essentiel: Andy Bey et ses scats trop travaillés ont eu l'effet d'une douche froide. Tellement qu'on a quitté le Spectrum histoire de prendre de l'air avant la prestation de Mose Allison.

Toujours est-il qu'une fois sorti, et bien avant que la jeunesse ne se plaigne de la pluie, on est tombé sur un Mose Allison qui marchait tranquillement en méditant probablement sur le programme qu'il allait proposer.

Nos choix du week-end

Samedi

A. Shepp et H. Parlan. Voilà plus de vingt ans de cela, le saxophoniste Archie Shepp et le pianiste Horace Parlan enregistrent les classiques du blues. Pas les blues de Chicago mais bel et bien ces morceaux que Bessie Smith, Roosevelt Sykes, Jelly Roll Morton et autres gravèrent dans les années 20 et les années 30. Toujours est-il que, dans les studios de l'étiquette danoise Steeple Chase, le duo Shepp-Parlan recomposa littéralement ces pièces d'anthologie que sont *Trouble In Mind*, *Backwater Blues*, *Nobody Knows*, *See See Rider*, *St James Infirmary*, *Goin' Home* et quelques autres. Depuis sa sortie, cette production est fréquemment considérée comme une des vingt meilleures jamais réalisées dans l'histoire du jazz. A ne pas manquer. Ce soir au Spectrum à 18h.

Dimanche

A. Brahem et D. Holland. De nationalité tunisienne, Anouar Brahem est un maître du oud, instrument à cordes courant dans les pays du Moyen-Orient. D'origine britannique, Dave Holland est un contrebassiste au style brillant. Tellement qu'il a eu et a toujours beaucoup d'influence. Plus tôt cette année, ces deux musiciens signèrent un album très méditatif, sur étiquette ECM, auquel participa le saxophoniste et clarinetiste John Surman. La rencontre qu'on nous propose demain soir est celle des éclats harmoniques de Holland et des contes paresseux de Brahem. Demain soir au Gesu à 23h.

Serge Truffaut

Samedi

Carl Craig. On ne sait pas trop ce que nous réserve ce natif de Detroit considéré comme une figure importante de la techno, son album n'étant pas encore disponible au Canada. Il vaut mieux jeter un coup d'œil à sa performance, ce soir à minuit. Carl Craig est sous haute surveillance. C'est sur lui et son Innerzone Orchestra que repose le succès du grand événement qui aura lieu mardi prochain en plein cœur de la ville. Les yeux de 100 000 à 150 000 personnes se tourneront vers Craig et son orchestre «anti-jazz» touchant quand même au jazz, à la techno et aux rythmes afro-cubains. Cette nuit, l'homme qui considère le blues comme étant à la base de toutes ses influences se réchauffe au Métropolis.

Dimanche

Moi, maman et un médecin pratiquant l'avortement se retrouvent sur scène après une séparation d'environ cinq ans. Petit rappel: Me Mom & Morgentaler était un groupe de ska-rock avant que le ska-rock ne devienne à la mode, le meilleur groupe de scène que Montréal a engendré à la fin des années 80. Il revient chambouler le Métropolis — on leur souhaite et on l'espère — à partir de 21h.

Brian Myles

Cahier spécial

publié le samedi 28 août 1999

Rentrée

culturelle

Date de tombée: le vendredi 20 août 1999 LE DEVOIR

LE DEVOIR

LE MONDE

L'ONU veut «stabiliser» la population

Le programme sur le planning familial représente un compromis entre pays occidentaux et divers États conservateurs

AGENCE FRANCE-PRESSE

Nations unies — Les 152 États représentés à la session spéciale de l'Assemblée générale de l'ONU sur la croissance démographique mondiale se sont mis d'accord sur un programme d'action portant notamment sur l'accès des femmes au planning familial et des jeunes à l'éducation sexuelle, a-t-on appris de source officielle.

De deux milliards d'habitants en 1930, la planète va passer à six milliards en octobre 1999, et au rythme actuel de 78 millions d'êtres humains supplémentaires chaque année, devrait atteindre huit milliards vers 2025. Cette croissance s'opère à 98 % dans les pays en développement.

«Nous devons stabiliser la population de cette planète», avait déclaré le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, au début de cette session.

L'enjeu de cette réunion était d'obtenir des États membres qu'ils remplissent les objectifs élaborés en 1994 lors d'une conférence mondiale au Caire: permettre l'accès de tous aux soins de santé de base, à l'information sexuelle et au planning familial, services qui font encore cruellement défaut aux pays en développement.

Le programme d'action est un texte de compromis obtenu dans la nuit de jeudi à hier, au terme de longues négociations, marquées par des affrontements constants sur l'avortement et l'éducation sexuelle des jeunes, entre les États occidentaux (Canada, États-Unis et Union européenne) et un groupe de pays conservateurs, le Saint-Siège, l'Argentine et certains États musulmans (Soudan, Pakistan, Iran notamment).

Le texte de compromis réitère globalement les orientations du Caire. Il réaffirme la nécessité d'un accès des femmes aux méthodes d'espacement des naissances mais rappelle que l'avortement «n'est pas une méthode de planification familiale».

Il réaffirme toutefois que l'avortement mettant en danger la mère est «un problème majeur de santé publique» et réitère la nécessité de garantir un avortement sans danger quand celui-ci est légal, et «dans tous les cas» (y compris quand les femmes ont recours à des avortements clandestins), de soigner les complications d'avortement.

Ce texte évoque aussi la nécessité d'une éducation sexuelle des jeunes, dispensée à «tous les niveaux» (parents, famille, structures «formelles ou informelles» d'éducation), avec une garantie de «confidentialité».

Les engagements financiers du Caire sont aussi repris: il avait été décidé de consacrer à ces politiques 17 milliards de dollars par an pour l'an 2000, puis 18,5 milliards par an pour la période 2000-05, puis 21,7 milliards jusqu'en 2015.

Les deux tiers de ces sommes devaient être fournis par les pays en développement, et un tiers par les pays riches. Jusqu'aujourd'hui, seuls 9,5 milliards de dollars annuels ont été réunis: les pays du Sud ont mobilisé 70 % des ressources prévues, mais les pays du Nord seulement 33 %.

EN BREF

Zagreb porte plainte contre Belgrade

Zagreb (AFP) — La Croatie a porté plainte hier contre la Yougoslavie (RFY: Serbie et Monténégro) devant la Cour internationale de justice (CIJ) pour génocide perpétré durant les conflits serbo-croates entre 1991 et 1995, a déclaré le gouvernement croate, cité par la radio nationale. Zagreb a demandé à la CIJ de définir la part de responsabilité de la Serbie et du Monténégro dans la violation de la convention internationale sur la prévention et la punition du génocide commis «durant l'agression contre la Croatie», a déclaré le vice-premier ministre croate, Ijerk Mitas-Hodak, selon la radio. Mme Hodak a ajouté que la Croatie a également déposé une demande auprès du CIJ pour réclamer des réparations à la Yougoslavie pour les dégâts causés pendant la guerre, selon cette source. Le ministre croate de la Justice, Zvonimir Separovic a quant à lui déclaré à la radio nationale qu'au travers de cette plainte, la Croatie a pour la première fois démontré «qu'elle a été une victime et qu'elle a été attaquée». Selon les documents envoyés par Zagreb en annexes à la CIJ, 20 000 personnes ont été tuées en Croatie durant la guerre, 3000 ont été portées disparues et 55 000 personnes ont été blessées, a indiqué pour sa part l'agence Hina. Les dégâts matériels directs ont été évalués à 27 milliards de dollars, a ajouté Hina.

Offensive sur le Tiger Hills

Drass (AFP) — L'aviation et l'artillerie indienne ont déclenché hier d'intenses bombardements sur le nord du Cachemire, ce qui semble annoncer une offensive d'envergure contre les combattants islamistes. Ces bombardements, selon des sources militaires, sont la première étape d'une offensive terrestre programmée pour le week-end contre les positions des guerilleros dans la région du Tiger Hills, près de la ligne de contrôle (LoC), frontière de fait entre l'Inde et le Pakistan au Cachemire. Cette attaque devrait, selon les mêmes sources, être décisive après sept semaines d'opérations de l'armée indienne. Le Tiger Hills domine la route stratégique entre Srinagar et Leh, point de passage obligé des troupes indiennes. Au moins 140 canons de 155 ont bombardé hier le pic. Des raids aériens ont suivi, qui ont duré toute la nuit et devraient se poursuivre jusqu'au déclenchement des opérations terrestres aujourd'hui, par des appareils basés dans la région de Drass. Quelque 200 guerilleros fortement armés seraient encore retranchés dans des bunkers sur le sommet enneigé du Tiger Hills. Selon l'Inde, des troupes pakistanaises combattaient à leurs côtés, ce qu'islamabad a démenti. L'assaut terrestre, selon des sources militaires indiennes, devrait engager au moins trois bataillons, soit quelque 3000 hommes.

Solution imposée en Irlande du Nord

La colère gronde chez les unionistes; les républicains se montrent optimistes

AGENCE FRANCE-PRESSE ET REUTERS

Belfast — Faute d'accord immédiat sur l'application de l'accord de paix après une semaine de négociations à Belfast, Londres et Dublin ont soumis hier un plan de règlement aux partis catholiques et protestants, dont l'adhésion apparaît très incertaine.

Le plan des premiers ministres britannique et irlandais Tony Blair et Bertie Ahern prévoit la création le 15 juillet d'un gouvernement, dans lequel les deux communautés se partageraient le pouvoir, et le désarmement des milices d'ici mai 2000. Il a été fraîchement accueilli par le leader protestant unioniste David Trimble qui a estimé que, sur le désarmement de l'IRA, il n'avait «toujours pas reçu d'engagement qui pourrait être accepté par les unionistes».

De fait, le plan prévoit la mise en place d'un gouvernement avant même qu'aucune arme de l'IRA n'ait été restituée, contrairement à une exigence fondamentale des unionistes. Ce processus de désarmement ne débiterait que quinze jours après.

«C'est la plus grande occasion historique depuis des années et des années, a pourtant assuré M. Blair. Le moment ou jamais est venu de la saisir. «Le Rubicon a été franchi, les habitants d'Irlande du Nord peuvent envisager l'avenir avec confiance», a renchéri M. Ahern.

Le mécanisme à déclencher le 15 juillet prévoit un vote du Parlement de Westminster le 16 juillet en vue d'autoriser le transfert effectif des pouvoirs de Londres à Belfast le 18 du même mois. Le plan stipule qu'en cas de manquement aux engagements par les parties, par exemple le non-respect du calendrier du désarmement, l'édifice institutionnel prévu par l'accord serait «suspendu». M. Trimble a jugé ces garanties «faibles» et «injustes» en ce qu'elles frapperaient sans discernement «terroristes» et démocrates.

En avril 1998 déjà, il avait eu les pires difficultés à vendre à son camp, majoritaire dans la province, l'accord de paix du Vendredi saint, posant le principe du partage du pouvoir avec les catholiques. Cette fois, a prévenu le parti du fondamentaliste Ian Paisley, «il n'est pas question qu'il puisse vendre ce plan au peuple unioniste».

Des propres rangs de l'équipe de négociateurs de M. Trimble sont venues des critiques dévastatrices contre le projet d'accord. Ainsi, selon le député Jeffrey Donaldson, il contiendrait des «ares fondamentales» et «ne peut être recommandé». Le parti unioniste devrait se réunir prochainement en un conseil de quelque 800 membres pour examiner le projet qui leur est proposé.

Gerry Adams, le chef du Sinn Féin, l'aile politique de l'Armée républicaine irlandaise (IRA) qui a fait un spectaculaire concession en proposant de s'engager personnellement sur le désarmement du groupe armé républicain, s'est montré autrement plus optimiste. Le projet d'accord va être accueilli avec «un énorme soupir de soulagement dans le monde entier. Je crois que nous avons réussi», s'est-il exclamé.

Le général John de Chastelain, qui préside une commission indépendante sur le désarmement des paramilitaires catholiques et protestants, a été chargé d'entamer au plus vite des négociations avec tous les groupes



On ne passe pas.

concernés. Selon lui, le processus de désarmement pourrait commencer «pratiquement deux jours après le transfert des pouvoirs de Londres à Belfast. Et les premières armes pourraient être rendues quelques semaines seulement après le début de ce processus, a-t-il assuré. «Nous pensons que les opinions unionistes et les nationalistes comprendront que notre approche tient compte de leurs préoccupations», a déclaré à cet égard M. Blair.

Le leader nationaliste modéré John Hume, Prix Nobel de la paix 1998, a comme à l'accoutumée fait montre d'un incurable optimisme: «J'espère que dans 15 jours, à la fin de la saison des marches, nous marcherons ensemble et avancerons tous ensemble.»

Les forces de sécurité ont déroulé des barbelés et creusé une tranchée de 1,5 kilomètre dans les champs du petit village de Drumcree (Irlande du Nord) en prévision du défilé protestant de l'Ordre d'Orange de demain à Portadown.

La police nord-irlandaise (RUC) a «emprunté» à la Belgique deux camions équipés de canons à eau dans le cadre des préparatifs du défilé, qui donne généralement lieu à des heurts violents entre la majorité protestante et la minorité catholique. Les orangistes, qui inaugureront demain la traditionnelle «saison des défilés», se sont fait entendre hier par les autorités de traverser le quartier catholique de Garvaghy Road.

L'armée britannique a fait appel à 300 hommes supplémentaires pour surveiller les champs des environs de Drumcree.

L'homme qui vire au rouge

Il est facile de repérer quand David Trimble est sous

Emma Bonino dénonce la «partitocratie» italienne

Mario Monti est à nouveau désigné par Rome comme commissaire européen

LUC BRÉMAUD
LE DEVOIR

L'apparente continuité masque les intentions politiques. «Le président du Conseil Massimo D'Alema et le président de la Commission européenne Romano Prodi sont tombés d'accord pour désigner Mario Monti comme candidat à la nomination au poste de l'Italie à la Commission européenne», déclare le communiqué de la présidence du conseil italien. Le conseil des ministres italien a aussitôt ratifié la désignation. Simple recondiction du commissaire sortant, chargé du marché interne, services financiers et intégration financière, douane et fiscalité. Sauf que Romano Prodi occupe déjà l'autre poste de commissaire italien. En effet, les exécutifs des quinze pays de l'Union européenne ont le droit de désigner un ou deux des vingt commissaires, selon leur population.

Ainsi, Emma Bonino ne siègera plus à Bruxelles, où elle occupait le poste de commissaire chargée de la pêche et de l'aide humanitaire. Du moins, elle devra se contenter de son mandat de député européen. Celle que la presse anglaise désignait comme «le meilleur commissaire européen» n'a pas tardé à critiquer la décision de Rome.

A une conférence internationale organisée à Paris par Médecins du monde (association humanitaire française), elle dénonce «la logique des intérêts de la partitocratie italienne». Sans doute, le gouvernement a voulu freiner la montée en puissance de la jeune cinquantenaire.

Querelle linguistique entre Bonn et Helsinki

AGENCE FRANCE-PRESSE

Bruxelles — La Finlande a «regretté» hier la décision de l'Allemagne de boycotter une réunion ministérielle européenne pour protester contre l'absence de l'allemand comme langue de travail, jugeant avoir suivi les usages pour ce type de rencontre, ce que conteste l'Allemagne.

La délégation autrichienne a décidé de se joindre au boycottage allemand de la réunion informelle des ministres de l'Industrie à Oulu, première réunion organisée sous la présidence finlandaise.

Jeudi, une porte-parole gouvernementale allemande avait annoncé qu'aucun représentant allemand ne prendrait part à la réunion ministérielle pour protester contre l'absence de l'allemand parmi les langues de travail.

«Si les Allemands ne se présentent pas, c'est bien regrettable. Ce que je ne peux que souhaiter, c'est qu'ils participent», a répondu hier le représentant permanent de la Finlande auprès de l'UE, Antti Satuli. Depuis la Finlande, qui vient de prendre la présidence de l'UE, le ministre de l'Industrie, Erkki Tuomioja, a également «regretté» l'absence allemande.

L'ambassadeur Satuli a expliqué que la Finlande avait décidé de s'en tenir à la pratique habituelle dans ces réunions ministérielles informelles, indiquant qu'il n'y a pas de règle bien établie en matière de régime linguistique des débats.

Déjà l'année dernière, Emma Bonino avait eu l'outrecuidance de se présenter à la présidence italienne. Et la liste (Parti radical) dont elle avait pris la tête lors des récentes élections européennes a obtenu l'honorable score de 8,5 %, devançant notamment celle du parti de Romano Prodi. Soupçonnant ce dernier de ne pas vouloir la reconduire dans ses fonctions bruxelloises, Emma Bonino avait, par avance, demandé sa démission.

Bien que située dans l'opposition au gouvernement de gauche, elle se veut au-delà des clivages. Chose qui ne plait pas aux partis au pouvoir, sûrement inquiets de sa popularité montante, y compris dans les médias: «C'est le retour de la passion, de la tension, de la politique qui à nouveau se fait chair et sang», pouvait-on lire dans *Corriere della sera* (traduit dans *Courrier international* n° 450). Dans un article flatteur pour la commissaire européenne sortante, le premier quotidien italien se disait «heureux d'assister au retour des radicaux» à la suite de l'élection au Parlement de Strasbourg.

D'autres facteurs expliquent aussi la préférence des dirigeants italiens pour l'économiste Mario Monti. Notamment, il a bénéficié du soutien proclamé des ministres du Trésor, Giuliano Amato, et des Finances, Vincenzo Visco, et des dirigeants de Fiat, Gianni Agnelli, et de Pirelli, Marco Tronchetti. La définition de son prochain poste sera l'objet de tractations entre les différents pays européens dans le cadre du renouvellement de la Commission européenne.

Avec l'Agence France-Presse

PROCHE-ORIENT

Barak et Arafat conviennent de se rencontrer

AGENCE FRANCE-PRESSE

Gaza — Le premier ministre israélien élu Ehoud Barak a téléphoné hier au président de l'Autorité palestinienne Yasser Arafat pour la première fois depuis son élection, et tous deux sont convenus de se rencontrer peu après la formation du nouveau gouvernement israélien.

M. Barak, élu le 17 mai, a promis à M. Arafat qu'il «suivrait les traces d'Yitzhak Rabin», le premier ministre israélien travailliste assassiné en 1995 par un extrémiste juif après avoir conclu des accords avec les Palestiniens, a indiqué Nabil Abou Roudeina, le porte-parole de M. Arafat.

«Les deux dirigeants se sont mis d'accord pour se rencontrer peu après la formation d'un nouveau cabinet israélien», annoncée pour la semaine prochaine, a ajouté M. Abou Roudeina. «Ils ont longuement parlé de l'avenir du processus de paix et décidé de coordonner leurs actions.»

«Au cours de leur conversation, les deux dirigeants se sont entendus sur le fait que la lutte contre le terrorisme constitue une condition nécessaire et une garantie pour la réussite de leurs négociations», a déclaré pour sa part le porte-parole de M. Barak, David Ziso. «M. Barak a indiqué qu'il déploierait des efforts de paix parallèles en vue de parvenir à des accords avec la Syrie et le Liban», a-t-il ajouté.

M. Barak a déjà fait part jeudi de son intention de rencontrer «au plus tôt» M. Arafat qui s'était plaint de l'absence de contact avec lui. «Le premier ministre élu estime que Yasser Arafat est un partenaire important et central dans le processus de paix et il a l'intention de le rencontrer au plus tôt», avait indiqué le bureau de M. Barak.

Les États-Unis, l'Europe, les Palestiniens et les pays arabes, qui ont tous accueilli favorablement la victoire électorale du «numéro un travailliste», attendent de M. Barak un déblocage rapide du processus de paix, conformément à ses engagements électoraux.

Le président américain Bill Clinton l'a fait savoir jeudi en déclarant que «la meilleure façon pour les Israéliens d'avoir une sécurité durable est une paix négociée basée sur un respect mutuel».

Lors d'une conférence de presse conjointe à la Maison-Blanche avec le président égyptien Hosni Mubarak, il a en outre réitéré son opposition à la poursuite de la colonisation israélienne dans les territoires palestiniens.

Le leader palestinien avait téléphoné à M. Barak au lendemain des élections israéliennes pour le féliciter de sa victoire et le presser d'appliquer les accords conclus.

Le dirigeant travailliste avait fait campagne sur une promesse d'accélérer les pourparlers de paix gelés par «Bibi», dont la dernière rencontre avec Arafat remonte à décembre à Gaza en compagnie du président américain Bill Clinton.

Ehoud Barak a par contre rabroué l'allié américain en faisant savoir que l'Etat hébreu ne se laisserait pas «marcher sur les pieds» lors des futures négociations de paix.

Le premier ministre désigné a reproché à Clinton d'avoir déclaré jeudi souhaiter voir les réfugiés palestiniens vivre libres partout où ils le souhaitent. «La position prise par le président Clinton sur la question du droit au retour, telle qu'on a pu la comprendre des propos qu'il a tenus hier à Washington, est inacceptable pour Barak», a dit en substance sa porte-parole, Merav Pasi-Tzadok. «Il y a apparemment malentendu et l'administration [américaine] serait bien inspirée de le dissiper et de corriger le tir».

LE MONDE

Où sont les chars détruits par l'OTAN?

AGENCE FRANCE-PRESSE

Pristina — Le bilan des destructions militaires serbes annoncé par l'OTAN est remis en cause par des sources autorisées et concordantes, au Kosovo et à Paris.

Selon un décompte du comité des chefs d'état-major des armées américaines, 122 chars et plus de 220 véhicules de transport de troupes auraient été détruits ou endommagés lors des 79 jours qu'a duré la campagne aérienne de l'Alliance atlantique contre l'armée yougoslave.

«Je ne crois pas du tout à ces chiffres. Je crois qu'en termes strictement militaires, les effets des frappes ont été très limités. Très décevants. Nos avions volaient trop haut pour être efficaces», assure à Paris un expert militaire de haut rang, qui demande à conserver l'anonymat.

«Si nous avions cassé autant de tanks que l'OTAN le dit, nous les verrions. Ils n'ont eu ni le temps ni les moyens de les évacuer», poursuit-il. «Transporter un blindé endommagé est un cauchemar logistique, une manœuvre de force demandant du temps et de gros moyens. L'armée française ne dispose par exemple que de 142 camions porte-chars.»

Après plus de deux semaines de travail dans la province, de nombreux journalistes et observateurs internationaux cherchent en vain, notamment dans les zones proches de la frontière avec l'Albanie, les dizaines d'épaves qui devraient, si l'on croit les chiffres de l'OTAN, parsemer les champs de bataille, les positions militaires ou les routes du Kosovo. «Trouver un char ou une pièce d'artillerie entièrement détruit n'est pas exactement rare mais ça n'arrive pas tous les jours», concède jeudi à Pristina le colonel Jeffrey Schloesser, chef des pilotes de la force aérienne américaine de soutien à la KFOR.

Et le lieutenant-colonel Dietmar Jeserick, porte-parole du contingent allemand de la KFOR déployé autour de Prizren, déclarait récemment au *New York Times*: «Il n'y a rien ici. Nous avons trouvé des positions, des dommages causés par des bombes dans ces positions, mais pas de véhicules ou de tanks.»

Lors de leur onze jours de retraite vers la Serbie, en bon ordre et sous le regard de dizaines de témoins occidentaux, les forces de Belgrade ont évacué, selon l'OTAN, au moins 220 chars et plus de 300 engins blindés de transport de troupe. Mais tous étaient en bon état de marche.

Dans un faubourg de la ville de Klinja (centre du Kosovo), deux chars ont été visiblement victimes de chasseurs-bombardiers, a constaté l'AFP: le canon du premier a été sectionné net, l'autre gît sur le flanc dans un cratère d'obus d'une dizaine de mètres de circonférence. Mais deux autres blindés, datant visiblement de la fin des années 50, semblent avoir été remorqués là après être tombés en panne.

Des témoins à Pristina assurent que l'armée yougoslave, retranchée dans d'imposants bunkers ou dispersée parmi la population, laissait à dessein à l'abandon, dans des endroits bien dégagés le long des routes, des véhicules hors d'usage qui étaient rapidement pris pour cible. «J'ai reconnu sur les images de l'OTAN un gros camion militaire abandonné pendant plusieurs jours par l'armée près de Komorane» (centre), affirme un habitant (serbe) de Pristina. «Sur la vidéo commentée par Jamie Shea, il est pulvérisé par une roquette. Je suis passé par là deux jours plus tard: il était calciné dans le fossé.»

De plus, de l'aveu même des experts de l'OTAN, les forces de Belgrade ont déployé au Kosovo de nombreux fourreaux de toutes sortes: chars en bois et plastique, fausses routes en feuilles de plastique ou ponts de bois.

Bernard Kouchner au chevet du Kosovo

Le secrétaire français à la Santé est nommé administrateur civil par l'ONU

Du Biafra au Liban en passant par la Somalie et le Cambodge, Bernard Kouchner, cofondateur de Médecins sans frontières, a été de toutes les catastrophes humanitaires depuis trente ans. Il va maintenant devoir mettre en place le volet civil de l'accord de paix au Kosovo.

REUTERS ET ASSOCIATED PRESS

Nations unies — Les Nations unies ont désigné hier le secrétaire d'Etat français à la Santé, Bernard Kouchner, au poste d'administrateur civil provisoire de l'ONU pour le Kosovo, a annoncé un porte-parole.

Le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, a également nommé comme adjoint à Bernard Kouchner l'Américain James P. «Jock» Covey, un ancien diplomate qui a déjà travaillé sur le dossier des Balkans pour la Maison-Blanche et l'ONU.

Le poste d'administrateur civil revient comme prévu à un Européen puisque c'est l'Union européenne qui va supporter l'essentiel du coût financier de la reconstruction dans la province serbe.

Kofi Annan avait reporté à plusieurs reprises sa décision, preuve des nombreuses tractations entre les différents pays qui souhaitaient voir nommé leur candidat. Les Pays-Bas soutenaient leur ministre du Logement et de l'Environnement, Jan Pronk; la Grande-Bretagne, l'ancien chef de file du Parti libéral, Paddy Ashdown; l'Italie, le commissaire européen aux affaires humanitaires, Emma Bonino.

Bernard Kouchner va maintenant devoir mettre en place le volet civil de l'accord de paix au Kosovo. Sa tâche s'annonce ardue dans une province ravagée par la pauvreté, l'anarchie et l'absence d'autorité locale.

En France, le président Jacques Chirac s'est réjoui de la nomination de Bernard

Kouchner. Le chef de l'Etat estimait que l'actuel secrétaire d'Etat à la Santé était, parmi les candidats en lice, «celui qui avait le meilleur profil pour cette importante mission», a précisé Catherine Colonna, porte-parole de la présidence. Jacques Chirac relève également que «Kofi Annan a aussi rendu hommage au rôle joué par la France tout au long de la crise» des Balkans.

Lionel Jospin a pour sa part estimé que la nomination de Bernard Kouchner était un «honneur» pour la France. Le premier ministre français a ajouté en marge de sa visite à Moscou qu'il allait «réfléchir tranquillement» au remplacement de son secrétaire d'Etat à la Santé.

Agir différemment

Du Biafra au Liban en passant par la Somalie et le Cambodge, Bernard Kouchner a été de toutes les catastrophes humanitaires depuis trente ans. C'est cette fois au chevet du Kosovo que l'actuel secrétaire d'Etat français à la Santé, nommé administrateur civil par le secrétaire général des Nations unies Kofi Annan, connaît la consécration.

Cofondateur de Médecins sans frontières en 1971, qu'il quitta pour fonder Médecins du monde en 1980, cet ancien militant de l'Union des étudiants communistes a retenu de mai 1968 la nécessité d'agir différemment avec de nouvelles structures. Il est allé à ce titre dans tous les coins chauds de la planète pour soigner des populations civiles victimes d'affrontements armés.

Il a fait ses classes au Biafra lorsque sévissait la guerre civile à la fin des années 60. Ce gastro-entérologue au charme médiatique a depuis lors été aux côtés des victimes à travers le monde: en Jordanie au moment de Septembre Noir, au Liban, au Kurdistan, au Tchad, en Erythrée, au Vietnam, au Cambodge, en Thaïlande, au Liberia, en Amérique centrale, en Yougoslavie, au Soudan en Bosnie ou au Haut-Karabakh.

Né à Avignon le 1^{er} novembre 1939 et père de quatre enfants, dont le dernier avec la journaliste Christine Ockrent, l'homme ne dédaigne pas parfois les opérations coups-de-poing. Parmi les plus spectaculaires: l'affrètement du navire-hôpital *Île-de-Lumière*, qui sauve de la soif ou des pirates des milliers de *boat-people* en mer de Chine, fuyant le régime communiste vietnamien après le retrait des troupes américaines.

Sa carrière politique en France commence avec le premier gouvernement Rocard, en mai 1988, lorsque, dans le cadre de l'ouverture aux personnalités civiles, il est nommé secrétaire d'Etat chargé de l'insertion sociale, puis par la suite secrétaire d'Etat à l'Action humanitaire.

En 1992, il est promu ministre de la Santé et de l'Action humanitaire. Mais il n'abandonnera jamais totalement le terrain pour la politique. Lors de l'opération Restore Hope (Rendre l'espoir) en Somalie en 1993, il se rend sur place à Mogadishu



ARCHIVES LE DEVOIR Bernard Kouchner

pour accueillir le riz des enfants de France destinés aux enfants somaliens.

Les images le montrant en train de porter des sacs de riz au milieu d'une nuée de journalistes susciteront une vague de sarcasmes sur «l'humanitaire-spectacle». Les Français répondent pourtant massivement à ses appels à la générosité et sa popularité ne se démentira jamais.

C'est également à ce moment qu'il voit aboutir son long combat en faveur du droit d'ingérence humanitaire. Dès son arrivée au gouvernement en 1988, il s'était battu au sein des instances internationales, en particulier les Nations unies, pour le droit d'accès aux victimes des conflits ou des calamités naturelles, qui a commencé à recevoir une reconnaissance internationale après la guerre du Golfe au moment de l'exode des Kurdes irakiens.

Auteur de plusieurs livres dont *Le Devoir d'ingérence* et *Le Malheur des autres*, il a aussi reçu de nombreux prix pour ses activités humanitaires, dont le prix Agha Khan de la fondation Alexandre Onassis en 1981 pour son action en faveur des droits de l'homme ou le prix Europa en 1984.

Au Kosovo, Bernard Kouchner ne sera pas un diplomate classique, a estimé hier le commissaire européen aux Affaires humanitaires Emma Bonino, elle aussi connue pour son franc-parler, mais «c'est bien le moment de secouer un peu le monde [...] avec des idées un peu différentes des idées traditionnelles».

Le président finlandais veut aider les Serbes en contournant Milosevic

REUTERS

Naantali — Le président finlandais Martti Ahtisaari a estimé hier que l'aide à la Serbie ne devait pas être liée au départ du président yougoslave Slobodan Milosevic.

Dans un entretien accordé à Reuters, M. Ahtisaari, qui a joué un rôle crucial dans le dénouement de la crise du Kosovo en sa qualité d'émissaire de l'Union européenne, souligne que cette politique générerait des souffrances supplémentaires pour la population yougoslave et entraverait la marche vers la démocratie en Serbie.

Le président finlandais, qui assure la pré-

sidence tournante de l'Union européenne depuis jeudi, ajoute que le dilemme moral — aider un pays dirigé par un président inculpé de crimes de guerre — doit pouvoir être contourné. «Je suis inquiet que nous puissions être bloqués par ce dilemme et laisser échapper la possibilité d'engager la construction d'une société démocratique» en Serbie, explique-t-il.

Plusieurs dirigeants européens ont fait part de leurs réticences à accentuer l'aide humanitaire à la Serbie tant que Slobodan Milosevic se maintiendrait au pouvoir, et le Sénat des Etats-Unis a adopté jeudi une résolution plaçant la Serbie sur la liste des Etats terroristes, bloquant l'aide bilatérale

de Washington à Belgrade. Martti Ahtisaari estime cependant que la communauté internationale peut contourner Milosevic en traitant directement avec l'opposition serbe et en favorisant la création d'ONG qui redistribueraient l'aide humanitaire.

Le chef de l'Etat finlandais est également partisan d'une définition large de l'aide humanitaire qui, dit-il, doit inclure la reconstruction du réseau électrique et des conduites d'eau qui ont souffert des bombardements de l'OTAN.

Ceci, explique-t-il, participe directement de l'émergence d'une société démocratique en Serbie en faisant prendre

conscience à la population que la communauté internationale est prête à la réintégrer en son sein. «Je pense, ajoute-t-il, que les Serbes réaliseraient alors qu'ils contribuent réellement [à la reconstruction], leurs dirigeants politiques ou le monde extérieur.»

Le président finlandais, qui a décliné l'offre de Kofi Annan de prendre la tête de la mission intérimaire d'administration de l'ONU au Kosovo (UNMIK) parce qu'il ne pouvait s'y consacrer «24 heures par jour, sept jours sur sept», est en revanche prêt à présider une conférence internationale sur la reconstruction dans les Balkans, qui doit se tenir cet été, probablement à Sarajevo.

Élections anticipées au Koweït

Le pouvoir tente de diviser l'opposition

GILLES PARIS
LE MONDE

Pour la troisième fois depuis la libération du pays après l'occupation irakienne, en 1991, les Koweïtiens devaient se rendre aux urnes, aujourd'hui, pour désigner leurs élus, à l'occasion d'élections anticipées provoquées par la décision de l'émir Jaber El Ahmed El Sabah, en mai, de dissoudre le Parlement. Officiellement, l'émir souhaitait sanctionner le «manque de coopération entre le législatif et l'exécutif», mais la dissolution a surtout permis d'éviter un éventuel vote de défiance contre le gouvernement.

Alors que les observateurs locaux s'attendent à voir la majorité des députés sortants reconduits, ce scrutin anticipé risque de s'achever sur un paradoxe: le pouvoir exécutif en a tiré le meilleur profit. Régulièrement éreinté par les critiques, dans le pays le plus ouvert sur la démocratie que compte cette rive du Golfe, il a usé de la campagne électorale pour contre-attaquer. En annonçant la naturalisation d'une part importante des 130 000 bidouines, les «sans-nationalité», le gouvernement a fait un pas spectaculaire pour le règlement d'un problème lancinant. Mais surtout, en proposant le 16 mai que les femmes puissent disposer du droit de vote et de l'éligibilité à partir de 2003, le pouvoir a fait coup double: il s'est donné le beau rôle tout en embarrassant son opposition islamiste.

«Le pouvoir a longtemps joué les islamistes contre les libéraux, qui étaient les plus critiques», explique Fatima Dazi, maître de conférences à l'Institut des sciences politiques de Paris et spécia-

liste des pays du Golfe. Aujourd'hui, les libéraux sont minoritaires, à la différence des islamistes. Ces derniers sont devenus ambitieux: certains prônent l'application de la charia et contestent au pouvoir son droit à légitimer. L'émir veut les contrôler, ce qui est difficile. Des dizaines d'associations financées par l'Etat et tenues par les islamistes lui échappent. La question du vote des femmes lui permet de les diviser.» Les divers courants islamistes oscillent en effet entre l'acceptation sans enthousiasme et l'opposition radicale.

Pendant ce temps, la campagne électorale a permis aux puissantes tribus du pays de défier en toute sérénité le pouvoir en organisant des «primaires» — pourtant interdites — afin de maximiser les chances de leurs candidats. L'électorat des tribus représente la moitié des 113 000 inscrits (pour près de 800 000 Koweïtiens). Une majorité des 50 sièges en jeu pourrait être détenue par des députés issus de leurs rangs, longtemps acquis à l'émir — même s'ils comptent aussi des opposants — mais qui pourraient être tentés de prendre leur autonomie, les liens tribaux l'emportant sur un sentiment national affaibli.

Car l'habileté manifestée par le pouvoir ne lui permettra sans doute pas de réduire la crise de confiance qui mine ses relations avec la population. Restent en effet entières les faiblesses du Koweït: la remise en cause (que l'on trouverait bien relative ailleurs) de l'Etat-providence, due à la baisse des prix du pétrole, la corruption et la conclusion de contrats d'armement controversés, l'usure du pouvoir, enfin, et son obstination à se retrancher derrière une menace irakienne illusoire pour expliquer tous les problèmes du pays.

Rejet d'une plainte contre Castro

Paris (AFP) — La justice française a confirmé hier l'irrecevabilité des plaintes déposées à Paris contre le chef de l'Etat cubain Fidel Castro pour «trafic international de stupéfiants, séquestration, torture, assassinat et complicité», a-t-on appris de source judiciaire.

Ces plaintes avaient été déposées le 16 janvier dernier par Ileana de la Guardia, fille du colonel Antonio de la Guardia, condamné à mort par un tribunal militaire cubain et fusillé à La Havane le 13 juillet 1989. L'avocat de Mme de la Guardia a annoncé qu'il allait se pourvoir en cassation (dernier recours de l'action judiciaire en France). Mme de la Guardia affirmait qu'un trafic de stupéfiants avait été mis en place à la fin des années 80, au plus

haut niveau de l'Etat cubain, pour faire face à l'embargo américain et financer l'expédition cubaine en Angola.

Le procès «Ochoa» à la suite duquel son père a été exécuté aurait été, selon elle, un écran de fumée pour masquer une épuration de l'armée cubaine de ses éléments convertis à la pérestroïka. La Cour d'appel de Paris, précisant qu'Ileana de la Guardia ne saurait prétendre avoir personnellement souffert d'un dommage causé par le trafic de stupéfiants, a estimé que cette plainte est «irrecevable». Concernant les «séquestrations et assassinats», l'arrêt souligne que la justice est «incompétente» pour instruire des «faits commis à l'étranger par des étrangers sur des victimes étrangères».



MONTRÉAL ET RÉGIONS

Ahuntsic/Jean-Talon
Club Voyages Langelier (514) 252-7093
Club Voyages PLM (514) 388-9241
Centre-est
Club Voyages Versailles (514) 253-0123
Centre-Ville
Club Voyages Berri (514) 288-8688
Île des Soeurs
Club Voyages International (514) 769-3838

Lachine
Club Voyages Marie (514) 637-1183
Outremont
Club Voyages Outremont (514) 274-4464
Pointe-aux-Trembles
Club Voyages Pointe-aux-Trembles (514) 642-3440

BANLIEUES ET RÉGIONS

Brossard/St-Lambert
Club Voyages Louise Proulx Cartier (450) 641-1657
Chambly/Marieville
Club Voyages Daniel (450) 658-0654
Rawdon
Club Voyages Aurevoir (450) 834-7117
Sainte-Adèle
Club Voyages Sainte-Adèle (450) 229-6611
Saint-Hubert/Saint-Bruno/Longueuil
Club Voyages J.M. (450) 676-0258

vacances
Tourbec

Beaubien (514) 593-1010
Centre-Ville Montréal (514) 842-1400
Côte-des-Neiges (514) 342-2961
Henri-Bourassa (514) 858-6465
Langelier (514) 253-4900
Laval Centre (450) 682-5453
Longueuil (450) 679-3721
St-Basile (450) 461-3960
St-Lambert (450) 466-4777
St-Laurent (514) 747-4222
West Island (450) 620-7777

vacances
en Liberté

St-Hubert
Voyages en Liberté
Line Munger (450) 445-6167

vacances
air Transat

vacances air Transat

Cruisiers Festival

Découverte des Caraïbes

Entièrement en français!

Départs tous les dimanches

sur le Flamenco

Croisière de 8 jours au départ de Santo Domingo!

Départ 26 mars 2000, cat. 1 cabine intérieure, croisière de 8 jours

à partir de

1348\$*

Santo Domingo • Antigua • Martinique • Guadeloupe • Saint-Martin • Puerto Rico • Santo Domingo

Nouveau Millénaire

Entièrement en français!

Départ 21 déc 1999 sur le Flamenco

Croisière de 13 jours au départ de Santo Domingo!

à partir de

2568\$*

Cat. 2 cabine intérieure
par personne occ. double
pâtes levées

É D I T O R I A L

Légalité ou légitimité

À partir du moment où le syndicat des infirmières a choisi d'entrer en grève illégale, ce à quoi rien ne l'y poussait, en ce début d'été, sinon des considérations de tactique syndicale, il allait de soi qu'il ne laissait d'autre choix au gouvernement que d'intervenir. Ce faisant, les parties nous rappellent que par-delà les beaux discours à propos du modèle québécois, ce sont malheureusement les rapports de force qui déterminent les enjeux et leur issue.

Ily a quelque chose de contradictoire dans le fait de reprocher au gouvernement d'être à la fois juge et partie lors d'un conflit comme celui des infirmières. Après tout, on ne peut pas toujours avoir le beurre et l'argent du beurre: ou bien on accepte que les services publics soient confiés à une multitude d'entreprises privées indépendantes qui auront chacune à négocier des conditions particulières avec leurs employés, sans trop de risques d'une loi d'exception, ou bien on demande à l'État d'assumer ce rôle et on accepte alors de facto que cet État utilise les outils à sa disposition, dont la loi, pour remplir le mandat qui lui est confié. C'est pure hypocrisie que d'attendre du gouvernement qu'il agisse en simple employeur alors que c'est à lui qu'il revient d'assurer une offre de services continue et de taxer les gens pour trouver les milliards nécessaires à cette mission publique. Sans parler de l'effet de vague de telles négociations, qui touchent le sixième de la main-d'œuvre du Québec, sur l'ensemble du marché du travail.



Jean-Robert Sansfaçon

Aucun gouvernement ne trouve facile d'adopter des lois aussi impopulaires que celle qui demande aux infirmières de mettre fin à leur grève illégale sous peine de lourdes amendes. Pas plus celui de Lucien Bouchard que ceux de Robert Bourassa, avant lui, et de René Lévesque. Il n'y a pas de gains politiques attachés à de telles interventions, surtout lorsqu'il s'agit d'un groupe qui a l'appui de la population, comme c'est le cas des infirmières.

Certains diront que des grèves illégales sont légitimes quand il s'agit de faire avancer des revendications qui sont elles-mêmes légitimes. Mais toutes les revendications peuvent avoir un fond de légitimité! Les demandes salariales des infirmières sont-elles plus ou moins «légitimes» que celles des ambulanciers? Plus ou moins légitimes que celles des médecins et des pharmaciens? Que les demandes à propos de l'équité déposées par les enseignants? Qui détermine qu'une revendication est assez «légitime» pour justifier une grève illégale illimitée dans les hôpitaux? Qui? Le groupe lui-même? Le peuple qui klaxonne dans la rue?

Gardons-nous, de grâce, des réponses issues des vestiges de l'idéologie marxiste qui a tant influencé les luttes syndicales au Québec et dans le monde depuis le début du siècle. Prétendre que les lois du travail, surtout les lois d'exception, ne servent qu'à «écraser le peuple», ce qui justifie de ne pas les respecter puisque «l'État est au service de la classe dominante», voilà qui ne peut conduire qu'à l'affaiblissement des institutions qui font que nous avons ici, en Occident, une vie démocratique fort enviable malgré certaines faiblesses. Évidemment, nos élus se doivent quant à eux de tout faire pour négocier de bonne foi avec les groupes d'intérêts, mais dans le cas qui nous concerne, celui des infirmières, la grève est survenue trop tôt pour qu'on accuse le gouvernement d'avoir manqué à cette obligation. Et puis, négocier de bonne foi, cela ne veut pas dire qu'il faille «lâcher le morceau», pour reprendre une expression de négociateurs, les gouvernements ayant aussi la responsabilité de voir à ce que l'argent des contribuables aille là où sont les priorités.

Il n'y a pas de gains politiques attachés à une loi d'exception

Tout en voyant dans le geste des infirmières et dans l'appui qu'il suscite auprès du public l'expression d'un immense ras-le-bol après des années de bouleversements en santé, on ne doit pas sous-estimer le geste de non-respect des lois par un groupe légalement constitué comme celui des infirmières. Pas plus qu'on ne peut sous-estimer l'effet d'entraînement que le mouvement pourrait avoir sur les autres groupes d'employés du gouvernement, dont les policiers, qui demandent tous ensemble beaucoup plus que ce que le Québec peut leur consentir.

Les infirmières peuvent juger que leur rémunération est insuffisante et demander des ajustements, c'est leur droit le plus strict. Mais elles auraient quand même dû utiliser le processus de négociations prévu à la loi au lieu de décréter une grève illégale forçant le gouvernement à intervenir. Que leur en aurait-il coûté d'attendre à l'automne, comme l'ont suggéré certains chefs syndicaux? Le Québec n'est quand même pas la Russie, où les salariés du secteur public font la grève pour être payés après des mois sans salaire!

Dans sa loi d'exception qu'il a voulue à l'image des revendications restantes des infirmières, c'est-à-dire essentiellement financières, le gouvernement donne raison aux infirmières en créant 1500 nouveaux postes réguliers et en incluant le règlement déjà intervenu à la table de négociations concernant la tâche de travail. Pour les salaires, il faudra poursuivre les discussions une fois la grève illégale terminée, mais non sans tenir compte des répercussions sur le reste de la fonction publique et sur l'ensemble du marché du travail au Québec.

Ce n'est certes pas le Pérou, et, faut-il le répéter, on comprend les infirmières d'en vouloir plus et plus vite... comme tout le monde. Ce qui ne justifie pourtant pas la poursuite d'une grève illégale, avec ou sans la sympathie de la population qui, soit dit au passage, est fondamentalement très attachée à ses institutions démocratiques.

L'épreuve de force que se livrent le syndicat des infirmières et le gouvernement serait-elle le prélude de ce qui nous attend l'automne prochain? Si tel était le cas, il importe pour le gouvernement d'être conscient des conséquences du recours à des lois d'exception sur le climat de travail dans les institutions et, pour le mouvement syndical, des répercussions sur le climat social au Québec. Syndicats, ordres professionnels, partis politiques, groupes d'intérêts, associations patronales... tous ces acteurs qui forgent dans la concertation ou la confrontation un tout équilibré beaucoup plus fragile qu'on le croit. Un tout dans lequel l'État joue par ses lois et ses institutions un rôle essentiel qui ne saurait être remis en cause par le simple fait des revendications d'un groupe particulier, aussi populaire ou puissant soit-il. On peut contester les lois et les gestes décrétés par cet État élu par le peuple, mais la seule façon acceptable de changer ces mêmes lois, ce n'est pas l'illégalité mais l'action politique active. Et c'est très bien qu'il en soit ainsi.

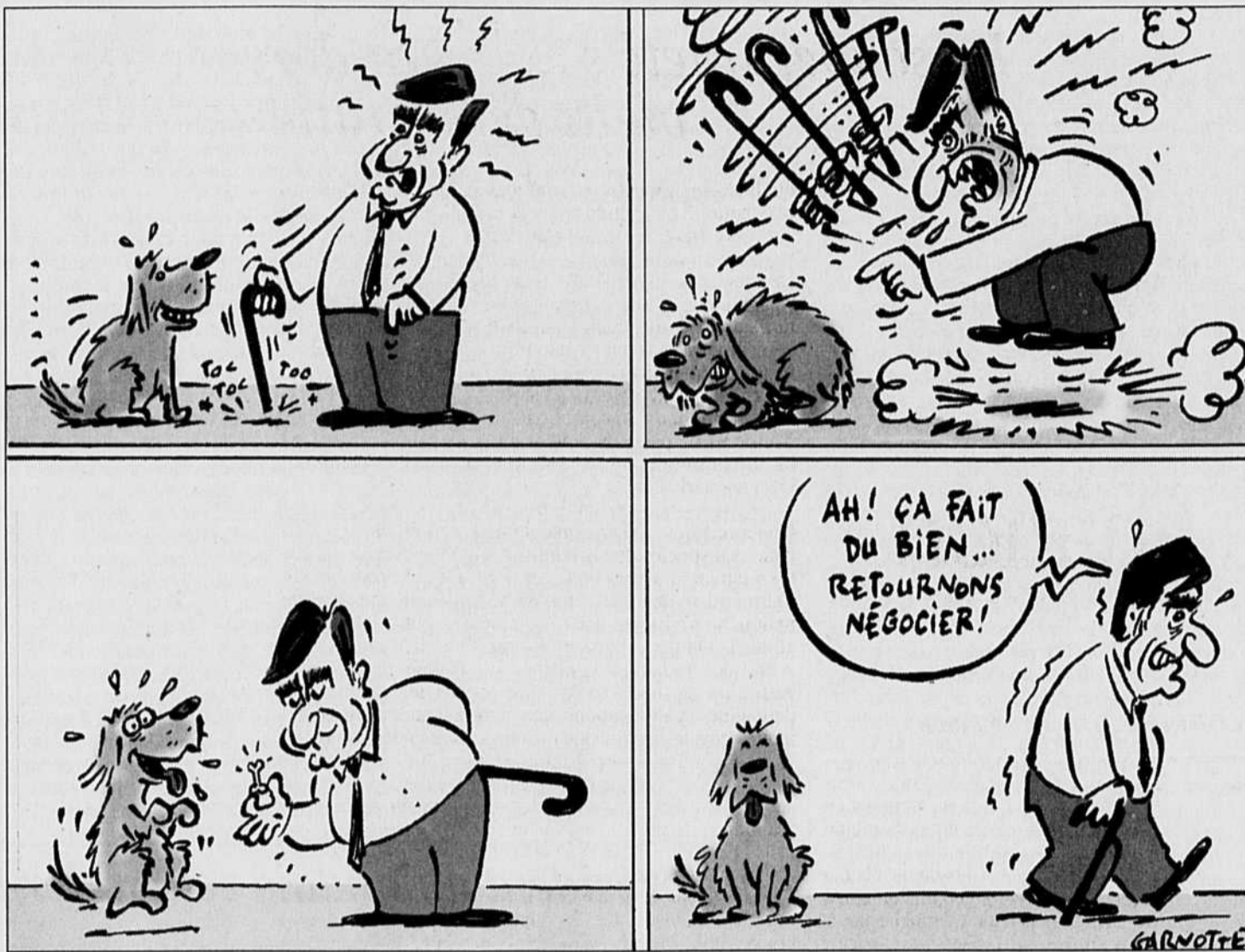
Au cours de la fin de semaine, les dirigeantes de la Fédération des infirmières doivent non seulement se demander si la mobilisation des membres est suffisamment forte pour continuer le combat, ce qui est probablement le cas, mais surtout comment poursuivre le «combat». Et parmi les moyens envisagés, il faut désormais exclure celui de la grève illégale. Aussi difficile cela soit-il, c'est leur responsabilité de leaders que de recommander aux membres de mettre fin à cette grève illégale.

jrnsansfacon@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THÉRIAULT
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



Qui profite de la grève?

Non toute la population n'appuie pas la grève illégale des infirmières. Favorables à leur cause, nous désirons toujours que leurs conditions de travail et de salaire soient révisées. Elles ont été efficaces et généreuses pendant cette réforme de la santé; nous les avons vues à l'œuvre. Leur image a été aussi utilisée par les médias pour nous informer mais aussi bien souvent pour servir à créer des brèches dans cette réforme, héroïnes et victimes du système à la fois.

Mais voilà qu'aujourd'hui nous sommes dans l'anarchie. Nous avons tous vu et entendu des infirmières en grève illégale impudentes, en riant de toutes leurs dents nous dire qu'elles n'entreront pas au travail tant et aussi longtemps que leur salaire ne sera pas réglé à leur convenance, même sous la menace d'une loi spéciale.

Enfin, une grève pour de l'argent dans l'anarchie. Est-ce possible que cela se passe ici au Québec. Tant d'exigences au milieu de nos pauvres.

On remarque aussi des omissions dans nos médias. Où donc sont passées dans nos nouvelles, 20 fois par jour, les salles d'urgence encombrées, les tristes civières, les listes d'attente en chirurgie, les pauvres vieux et vieilles sans soins, la mort? Étrangement aujourd'hui, les soins essentiels sont suffisants. N'ont plus d'importance les chirurgies retardées (chirurgies d'un jour elles sont devenues), chimios retardées ainsi que tous ces examens et soins qui hier encore étaient primordiaux pour la vie. Quelque chose nous échappe. Tout nous semble trafiqué, poussé de l'extérieur. Nous devons réfléchir et nous demander tant que nous n'aurons pas trouvé la réponse à quels intérêts sert cette grève anarchique et dangereuse pour le Québec et tout ce qui l'entoure.

Jeannine Goulet
Infirmière à la retraite
Montréal, juillet 1999

Chirurgien au repos

J'écoutais le *Journal RDI* à l'instant et le journaliste demandait ce que les chirurgiens pensaient de cette grève des infirmières. Je suis moi-même chirurgien en Monterégie, et j'ai dû chômer aujourd'hui car ma journée opératoire tant convoitée par mes patients et par moi fut tout simplement annulée. Je ne sais effectivement pas ce que je vais pouvoir dire à mes patients qui devaient se faire opérer aujourd'hui. Ma secrétaire ne fut pas trop ensoleillée par leurs appels, car ils ont dû se douter du problème, l'admission les avaient avertis des risques d'annulation, mais on n'avait pas jugé bon m'en avertir par contre. La situation est d'autant plus catastrophique que je n'aurai que le 5 et le 28 juillet pour opérer ce mois-ci (je prends deux semaines de vacances comme bien des gens) et que ces deux journées seront exclusivement dédiées à des cas externes faute de lit pour admettre des patients. C'est-à-dire que l'on ne pourra à toutes fins pratiques pas hospitaliser de patients pendant tout le mois de juillet, sauf urgence vitale. Ça c'est le résultat des fermetures de lits de l'été, assez draconiennes si on couple ça au manque d'anesthésiste! Comment expliquer à une jeune maman porteuse d'un nodule suspect de la thyroïde, à une jeune patiente porteuse d'un cancer du sein, à une adolescente porteuse d'un mélanome ou à mes patients qui attendent que je puisse refermer leur colostomie que je ne pourrai pas les opérer avant quatre à six semaines? Quel genre de vacances d'été ça leur fera d'attendre? Et tous ces patients qui avaient arrangé leur travail ou études en fonction des dates opératoires préétablies. Et cette jeune étudiante anémique qui devrait subir une splénectomie avant de reprendre les études en septembre; j'avais tout organisé avec des fournisseurs de matériel laparoscopique et un chirurgien professeur invité pour procéder à sa chirurgie en

LETTRES

juillet... impossible faute de lit! Non, le constat des infirmières n'est pas mal fondé. Je crois que les professionnels méritent un meilleur salaire et de meilleures conditions de travail, mais je ne peux que constater les effets néfastes de leur grève illégale actuellement. C'est le cumul des événements qui rend la situation extrêmement difficile à traverser. Ces interventions sont nécessaires et sont très attendues par les patients et les chirurgiens. Retournons à la table des négociations et reprenons le travail pour éviter l'annulation d'autres chirurgies. Merci.
Patrick Trudeau, md
Hôpital du Haut-Richelieu

La musique. Point.

On dit que la station de radio de Jean-Pierre Coallier, qui ne diffuse que de la musique classique, CJPX, est un véritable succès. Tant mieux. La direction de la station veut développer également le goût pour la musique classique. Je m'en réjouis également. Toutefois, quand j'entends dire sur leurs ondes que la culture est une véritable stimulation pour l'esprit. Là je ne les suis plus. Je comprends; je pense, le but qu'ils poursuivent mais je trouve qu'ils induisent les gens en erreur quand ils laissent entendre qu'on peut se cultiver l'esprit comme on développe ses muscles, par l'exercice. Quand on écoute de la musique, on ne l'écoute pas pour se stimuler l'esprit, on l'écoute parce que ça nous apporte quelque chose, parce que ça nous fait ressentir quelque chose. Point! Il n'y a rien d'autre mais c'est déjà beaucoup. C'est déjà beaucoup parce que, à ce moment-là, on fait appel davantage à ce qui fait qu'on est des êtres humains.
Jean Lapointe
Montréal, 19 juin 1999

REVUE DE PRESSE

Le dernier 1^{er} juillet... du siècle

ANTOINE ROBITAILLE

Vous avez vu la une du magazine *Maclean's* de cette semaine? Elle vaut mille mots, c'est-à-dire un peu plus que ce que contient la présente chronique. (On se sent parfois inutile...) Sur un fond noir déprime, une pièce de monnaie de un dollar canadien datée de 2010 avec, en son centre, en lieu et place du huard, le visage de George Washington! Sous l'illustration, cette phrase: «Say it ain't so», qu'on pourrait traduire ainsi: «Dites-nous que ce n'est pas ce qui se prépare.»

Richard Gwyn faisait référence, hier, dans le *Toronto Star*, à cette «puissante image». «Toute discussion, au cabinet fédéral, sur une monnaie commune nord-américaine, lancera les Canadiens anglais dans une spirale d'angoisse identitaire.» Voilà qui semble juste. Même les démentis formels de Jean Chrétien n'y ont rien fait, lui qui a répété que le thème de la monnaie commune avait finalement été retiré de l'ordre du jour pour être remplacé par une discussion plus large sur les rapports économiques avec les États-Unis. Mais comme l'écrit Gwyn, «il semble bien qu'une impression d'inévitabilité s'est substituée à la passion du pays». Le temps est au «lament for the loonie», selon Ross Laver du *Maclean's*, qui fait référence à l'essai classique de George Grant sur l'américanisation du Canada.

L'angoisse fait partie de l'essence canadienne, selon le *Telegraph* de Saint-Jean, à Terre-neuve, qui écrivait en éditorial, hier, qu'être «canadien implique que l'on se demande constamment qui l'on est». Aux États-Unis, «on ne verra jamais le cabinet présidentiel passer du temps à s'interroger de la sorte. Eux, ils savent ce qu'ils sont: le melting pot, la bannière étoilée, une terre de liberté, etc.» Alors, quelles sont les caractéristiques du Canada?

Le *Telegraph* propose «le non-nationalisme». La preuve: le retour des «héros» de la guerre du Kosovo a donné lieu à peu de célébrations. Le *Telegraph* reprend ensuite une définition de Vaclav Havel pour qualifier le Canada de «grand État», c'est-à-dire «ce lui où l'être humain est plus important que l'État». «Ici, point d'illusions de grandeur et nul désir d'être une enclave nationaliste. La seule ambition du Canada est d'être un pays humain, ouvert à tous ceux qui veulent s'y établir et y contribuer en acceptant de vivre selon ses valeurs humaines.» Le jour même du 1^{er} juillet, le *Globe and Mail* publiait un long éditorial, rappelant la vision du Canada du fondateur de ce quotidien, George Brown. Ce dernier, selon ses héritiers à la tête du *Globe* en 1999, avait vu juste. Le Canada est un pays d'immigration, intrinsèquement plus diversifié et donc plus ouvert à la diversité que les autres pays de l'époque. Brown avait donc compris que «le Canada n'a jamais été un État-nation dans le sens du XIX^e siècle du terme. Et lorsqu'il a essayé de l'être, dans les difficiles années de «l'Union», entre 1841 et 1867, cela a échoué remarquablement. La Confédération a finalement sauvé les citoyens du Canada d'une trop grande allégeance aux deux peuples fondateurs. Le Canada n'a jamais été homogène comme les États-nations de l'Europe, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande et — il faut le dire — les États-Unis.»

Autrement dit, tout ce qui vise à dénier la diversité est «anti-canadien». Par exemple: «[...] les commentaires amers de Jacques Parizeau sur les votes ethniques». «Le rejet, il y a 10 ans, de la reconnaissance du Québec en tant que société distincte était tout autant en contradiction avec notre histoire.»

Dans l'Ouest, moins d'introspection. Moins d'inquiétude. Don Braid, du *Calgary Sun*, écrivait ju-

di qu'il ne faut pas craindre l'intégration avec les États-Unis. Au contraire. «En 1989, je connaissais plusieurs séparatistes «westerners». On les prenait au sérieux! Aujourd'hui, je n'en vois plus un à l'horizon. Et je sais très bien pourquoi.» Pourquoi? Le libre-échange, affirme Braid. «En une décennie, il a aidé toute la province à sortir d'une économie peu développée et a fait de nous un endroit que l'on envie partout en Amérique du Nord. Le libre-échange a infirmé toutes les prédictions des pessimistes et nous a rendus plus fiers d'être Canadiens que nous l'étions il y a 10 ans.»

Conforme au principe de diversité, le 1^{er} juillet a été célébré de plusieurs façons partout au Canada. Le *Halifax Daily News* félicitait hier les promoteurs du projet «Quai 21» du port d'Halifax, sorte de porte d'entrée au Canada pour des millions d'immigrants. Fermé depuis 1971, le quai a été rénové et est devenu un centre d'interprétation. Dans le *Daily Press* de Timmins, en Ontario, le spectacle du 1^{er} juillet de la «belle fille du village», la chanteuse Shania Twain, a été souligné par un éditorial carrément extatique. «Shania, pour ce qui est des relations publiques, est encore plus importante pour Timmins que les mines d'or.» Le *Province* de Vancouver, dans son éditorial du 1^{er} juillet, proposait des façons «politically incorrect» de fêter le pays. Quelques extraits: «Cessez de dire que vous appartenez au meilleur pays du monde. Une telle chose n'existe pas.» «N'écoutez pas la CBC [...] un guetto d'intellectuels anti-américains [...] qui nous forcent à écouter des chanteuses inuites pour notre bien.» «Ne tombez pas dans l'anti-américanisme. Un pays intelligent ne se compare pas aux faiblesses de ses voisins, mais à ses propres idéaux.»

IDÉES

La nation, la société, la démocratie

Pour un nationalisme ouvert à la citoyenneté pluraliste

La souveraineté s'exercera dorénavant en des lieux multiples où la démocratie reste à instaurer

québécoise, française et américaine. On pourra dès lors distinguer deux grands types de nation. La nation majoritaire représente le premier type. Elle se forme à partir de l'assimilation de plusieurs collectivités différentes (les Bretons) à la culture de l'une des communautés réunies à l'origine dans l'État national (les Français). Ainsi les nations américaine, française, anglaise ou allemande. Le deuxième type, la nation minoritaire, renvoie à des collectivités de mémoire longue qui, dans l'État démocratique, ont résisté politiquement à l'assimilation et se sont représentées et imposées comme des communautés politiques distinctes (le plus souvent au niveau régional). Ainsi les nations québécoise, acadienne, écossaise, catalane, basque ou irlandaise.

Déplaçons maintenant notre regard vers ces milliers de Québécois qui se représentent aussi comme membres de nations distinctes, les nations autochtones. Encore là, évitons les leçons qui consisteraient à leur reprocher de s'être tardivement reconnues comme des membres d'une nation, de s'appuyer dans l'aventure sur une conception ethnocentriste et de se bercer d'illusions en cherchant à réinventer des traditions animistes et mythologiques. L'observation me permettra plutôt de distinguer, parmi mon deuxième type de nations, ces communautés dont la mémoire renvoie à ce que les Européens ont appelé la préhistoire. À partir du moment où les autochtones ont cessé d'être administrés sur la base d'une loi d'exception (la Loi sur les Indiens) et furent intégrés dans la citoyenneté canadienne, en 1960, ils voulurent se représenter comme des nations et réclamer en conséquence le droit à l'autonomie gouvernementale.

Ne nous arrêtons pas là puisque, au sein de la société québécoise, des centaines de milliers de personnes, anglophones pour la plupart, s'identifient à la nation canadienne. Abstenons-nous de les accuser de faire partie de la nation dominante ou de souligner que, dans le Québec, le souchisme anglo-saxon commence à battre de l'aile, si l'on s'en tient du moins à des facteurs démographiques. Qu'il nous suffise de constater que, dans le Canada, ces milliers d'individus se reconnaissent comme membres d'une nation majoritaire et, dans un Québec indépendant, ne manqueraient pas de s'identifier à une nation minoritaire.

Le projet nationaliste dans une société multinationale

Faisons le point. Le Québec se présente comme une société multinationale. Qu'advient-il du projet nationaliste? À moins de compter parmi les fétichistes de l'indépendance, on conviendra facilement que l'on vise à créer les conditions les plus favorables possibles à l'épanouissement d'une culture politique francophone commune. Je crains cependant que cette sorte d'instrumentalisme qui lie de façon déterministe l'émergence de ce contexte à la seule et même souveraineté ne finisse par devenir contre-productif.

Même la souveraineté ne représente pas la garantie de l'épanouissement d'une culture politique québécoise si près de 50 % de la population ne voit pas la pertinence de s'engager dans une telle démarche. La réflexion sur les conditions gagnantes renvoie bien davantage au contexte d'émergence d'une telle culture qu'à la démarche référendaire. Elle implique que nous nous penchions aussi bien sur la nature du nationalisme que sur l'exercice de la démocratie en cette fin de siècle.

On dépense actuellement beaucoup de salive à discuter de la dimension ethnique ou civique du nationalisme québécois. Ce débat risque de nous engager sur une voie de garage. Malgré l'évidente supériorité du premier sur le plan normatif, ni le nationalisme civique (majoritaire chez les souverainistes) ni le nationalisme ethnique n'ont de pertinence dans les vieilles démocraties. Il faut rappeler que le nationalisme civique a essentiellement permis de réduire la complexité des rapports sociaux. Ainsi le républicanisme français a provoqué l'homogénéité culturelle francophone grâce à la mise en œuvre d'un processus d'assimilation des cultures minoritaires.

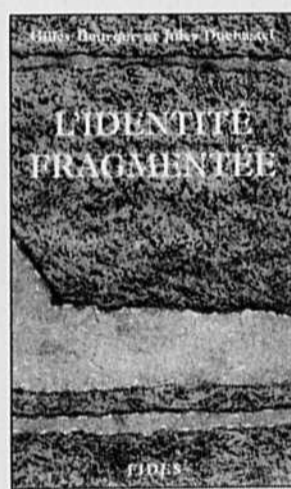
En somme, le nationalisme civique ne reconnaît qu'une seule et même communauté nationale qui, dans l'espace public, n'attribue aucune validité aux particularités sexuelles, culturelles ou raciales des citoyens. Ce formidable rouleau compresseur, négateur des différences, a pu réaliser ses objectifs parce qu'il s'appuyait sur ces innovations que représentaient la démocratie et les grands idéaux émancipateurs de la modernité: le progrès, l'égalité, la justice. Cette époque est révolue, du moins dans sa facture initiale.

L'évolution même de la démocratie a favorisé le surgissement de la complexité. Les mouvements sociaux ont investi les instances démocratiques et fait reconnaître des droits multiples et différenciés. Cette reconnaissance des droits sociaux, nationaux, culturels et catégoriels (égalité des sexes) exclut toute possibilité de retour en arrière. Le nationalisme québécois, essentiel à la construction d'une culture politique francophone commune, ne saurait en conséquence s'épanouir dans le refus de l'hétérogénéité. Ce nationalisme doit devenir pluraliste. J'entends par là un nationalisme qui reconnaît, dans l'espace public lui-même, l'existence de nations différentes et de communautés culturelles diverses. En somme, compte tenu de la complexité même des vieilles démocraties, la société québécoise ne peut se construire que sur la base de la reconnaissance de son caractère multinational et multiculturel.

Ce nationalisme ouvert à la reconnaissance d'une citoyenneté pluraliste me semble le point de départ nécessaire au déblocage d'une situation qui divise le Québec en deux et empêche l'affirmation d'une culture politique québécoise. Il se distingue par la prise en compte de l'hétérogénéité constitutive et irréductible de la société québécoise. Seule une telle perspective peut accueillir favorablement la pluralité des appartenances à travers laquelle se



JACQUES GRENIER LE DEVOIR



analyse du discours politique; le cas du régime Duplessis au Québec (1988), coécrit avec M. Duchastel, et, avec le même collaborateur, en plus de Jacques Beauchemin, *La Société libérale duplessiste, 1944-1960* (1994).

Gilles Bourque est professeur titulaire au département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal. Spécialiste dans les domaines de la sociologie politique, de l'analyse du discours et de la sociologie historique du Québec, il est membre du Centre interuniversitaire sur les transformations économiques et sociales (CRITÈRES). Ancien membre du comité de rédaction des revues *Parti pris*, *Socialisme québécois* et *Cahiers du socialisme*, il exerce actuellement les mêmes fonctions aux *Cahiers de recherche sociologique* et à *Recherches sociologiques*. La publication, dans les *débats constitutionnels canadiens, 1941-1992*, lui a valu, ainsi qu'à son collègue Jules Duchastel, le prix Richard-Arès. Il a également publié, entre autres, *Restons traditionnels et progressifs - Pour une nouvelle*

reconnaissance de plus en plus les acteurs sociaux.

Cela veut dire aussi que le nationalisme doit une fois pour toutes prendre acte de la volonté de double allégeance, canado-québécoise, d'une large partie des citoyens francophones, anglophones et allophones qui votent NON au référendum (et, d'ailleurs, d'un segment significatif du camp du OUI). Il importe en même temps que les souverainistes tiennent compte de l'érosion actuelle des pouvoirs de l'État nation et, surtout, de la nécessité de la réinvention de la démocratie. La souveraineté s'exercera dorénavant en des lieux multiples (du local, au régional, au national, au mondial) où la démocratie reste à instaurer. Son exercice sera dorénavant partagé entre plusieurs paliers de gouvernement. Dans le cadre actuel de la mondialisation, si l'on peut admettre que, sur plusieurs questions, le Québec ne pourrait être mieux servi que par lui-même dans les grands forums internationaux, la démonstration n'est pas faite que, dans certains domaines, il n'a pas davantage à partager sa souveraineté avec le Canada.

On pourrait d'ailleurs tirer avantage de cette ouverture à la pluralité et à l'hétérogénéité en y trouvant enfin la légitimité nécessaire à la production d'une culture politique québécoise. Il s'agirait dès lors de convier des citoyens identifiés à des nations qui, dans le contexte québécois, peuvent toutes être considérées comme des communautés minoritaires, à l'affirmation de la seule culture politique francophone commune dans les Amériques. Ainsi le projet d'affirmer la particularité du Québec à l'échelle des

Amériques, d'inventer, en somme, une américanité québécoise, pourrait se réclamer de la pleine reconnaissance de la pluralité nationale et culturelle qui prévaudrait dans notre société.

Dans une telle perspective, la question au prochain référendum, exercice encore nécessaire pour ouvrir la donne, devrait se présenter explicitement comme un compromis et référer à la double et nécessaire reconnaissance de la nation québécoise et de l'union politique canadienne. Mon collègue Jules Duchastel et moi avons déjà proposé l'idée d'une union confédérale formée de deux États associés, qui reconnaîtrait l'autonomie gouvernementale des nations autochtones. Dans la même veine, on pourrait s'inspirer avantagement des solutions qui ont été proposées par les acteurs politiques ces vingt dernières années. Malgré sa timidité, l'accord du Lac Meech a eu le mérite d'introduire le concept de société distincte. Même s'il se présente comme une liste d'épicerie, le rapport Allaire demeure l'aboutissement d'une réflexion sérieuse sur la question de la répartition des pouvoirs. Au delà du constat que les instances du partenariat proposées au dernier référendum paraissent très peu démocratiques, il n'en reste pas moins que le projet était fondé sur la double reconnaissance de la nation québécoise et de l'union canadienne.

S'agirait-il d'une régression ou d'une étape sur l'autoroute de l'indépendance ou, au contraire, de la menace d'y être entraîné? A vrai dire, on n'en a cure dès lors que l'on prend congé de cette obsession qui soumet le présent à un

Jusqu'au 4 septembre, *Le Devoir* publiera tous les samedis, dans la page *Idées*, le texte d'un penseur québécois sur le thème de la nation québécoise, ses défis, ses urgences, ses exigences. Douze intellectuels participent à cette initiative, soit Charles Taylor, Daniel Jacques, Gilles Bourque, Jocelyn Lévesque, Serge Cantin, Jane Jensen, Danielle Juteau, Gregory Baum, Denys Delage, Gilles Gagné, Marc Chevrier et Gérard Bouchard.

Écrivez-nous!

L'un des buts de cette série est de susciter la discussion. Écrivez-nous vos réactions. Tenez-vous en à l'essentiel. Nous souhaitons recevoir des textes ne dépassant pas un feuillet ou 250 mots. Le meilleur moyen de nous communiquer vos textes est le courriel, à l'adresse nation@ledevoir.com.

Tous les textes de la série, ainsi que les commentaires des lecteurs, seront disponibles sur le site Internet du *Devoir* à l'adresse www.ledevoir.com dès leur publication dans le journal. La série est coordonnée par Michel Venne et Jean Pichette.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes (à l'actualité générale et métropolitaine): Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Odile Tremblay (horizons); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Brian Myles (cinéma), Jean-Pierre Lévesque, Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Benoît Munger, François Normand, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Courville (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commis); la documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (bibliothécaires); Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires); Manon Blanchette-Turcotte, Geneviève Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire); LA PRODUCTION Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Corneillers, Christian Goulet, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Yanick Martel, Olivier Zujida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Évelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Laffeur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danièle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

Penser la nation québécoise...

GILLES BOURQUE

Professeur de sociologie à l'Université du Québec à Montréal

Le projet de penser la nation n'équivaut pas à la volonté de comprendre la société. Au Québec, tous les citoyens ne s'identifient pas d'emblée à la nation québécoise, comme d'ailleurs tous les Canadiens à la nation canadienne. La confusion entre la société et la nation demeure pourtant l'une des caractéristiques récurrentes de l'analyse du Québec. L'étude de la société québécoise passe le plus souvent par le prisme de la nation. Dans l'espace public, ce prisme du national se donne, depuis les années 60, comme une opposition entre deux dogmatismes radicalement opposés, l'indépendantisme et le trudeauisme. Le dogmatisme ne consiste pas à occuper l'un de ces pôles mais à s'y tenir obstinément. La prétention à la validité repose dès lors sur la fidélité inconditionnelle à ses premiers balbutiements. Ici le front du salut, là le clan du refus. L'action dans le monde ne réside qu'à l'espoir ou à la menace de l'avènement de la nation.

La réitération représente le procédé privilégié dans l'acte de convaincre. L'indépendantisme n'a de cesse de débâter le néofédéralisme dans ses rangs, de se méfier de son premier ministre, de trouver la question référendaire, effective ou appréhendée, décidément trop molle. Le trudeauisme se complait dans le rôle d'avorteur. Refus du biculturalisme, négation de la nation québécoise en 1982, torpillage de Meech. Durant les années 90, cette mentalité d'assiégé s'est traduite par une tentative de double meurtre. La nation québécoise n'existerait pas et ceux qui l'imaginent réinventeraient le vieil ethnicisme canadien-français. Nuez le présent, invalidez le passé, et l'avenir ne vous réservera pas de surprises.

La publication, ces derniers mois, d'un nombre important de travaux sur la nation semble en partie répondre à cette provocation. La discussion systématique de ces travaux, d'une excellente tenue sur le plan intellectuel, relève de revues scientifiques. Soulignons seulement au passage que la volonté de décapiter la nation et de la parer des plus beaux atours du civisme ne devrait pas conduire à avaliser ces balivernes qui réduisent les traditions canadiennes-françaises à l'ethnisme et à l'ultramontanisme.

La nation et l'État démocratique

Changeons de posture. Partons de la société plutôt que de la nation et considérons que lorsque l'acteur social pense, il contribue tout autant à la construction de la réalité que lorsqu'il produit.

Jetons un nouveau regard sur la société québécoise.

Bien sûr, j'imagine votre sourire, il nous faudra immédiatement constater que quelques millions de personnes croient faire partie de la nation québécoise. Encore, toujours, déjà la nation! Malgré notre impatience, évitons de faire la leçon aux acteurs sociaux sous le prétexte qu'ils pensent mal, en choisissant la nation québécoise plutôt que la canadienne, voire qu'ils pensent trop, en aimant les deux. Posons-nous plutôt une question. Activité qui, même pour un intellectuel, n'est pas toujours inutile. On découvre dès lors que, dans la vallée du Saint-Laurent, une très large proportion des francophones se représente comme une nation depuis la fin du XVIII^e siècle, à la même époque que les Français et les Américains. La démarche s'inscrit dans la même dynamique de formation de l'État démocratique. Au Québec, ce processus s'enclenche en 1791. Peut-on tirer avantage de tels constats?

On pourra définir la nation comme une collectivité de mémoire longue qui, dans l'État moderne, se transforme en une communauté politique. C'est dire en un ensemble de citoyens au nom desquels s'exerce le pouvoir dans les institutions de la démocratie représentative. L'exercice de la démocratie implique, en effet, la production d'un univers symbolique commun qui permet à tous les citoyens de se reconnaître et de discuter de la loi et du droit. Cet univers commun s'élabore à partir de la culture de l'une des collectivités de mémoire longue, rassemblées dans le nouvel État. Cette culture, et d'abord la langue, tient lieu d'élément fondateur de la communauté politique puisqu'elle permettra de délimiter et de nourrir l'espace symbolique commun indispensable au fonctionnement de l'espace public démocratique. En ce sens, la communauté nationale demeure tout à la fois culturelle et politique. En d'autres termes, il n'existe pas de nation culturelle qui ne soit en même temps politique.

Ce détour nous permettra de revenir à notre exemple et de nous interroger sur la différence entre les nations

Le nationalisme doit une fois pour toutes prendre acte de la volonté de double allégeance, canado-québécoise, d'une large partie des citoyens francophones, anglophones et allophones qui votent NON au référendum

LE DEVOIR ACTUALITÉS

JENNIE SKENE

SUITE DE LA PAGE 1

bien saignant — tout froid, parce que le téléphone ne cesse pas de sonner»

Aînée d'une famille de six enfants, Jennie Skene est née dans le petit village de Lac-Édouard. Jusqu'au début de sa présidence à la Fédération des infirmières du Québec, tout indique que sa vie était un long fleuve somme toute assez tranquille.

Une enfance rangée, pas de crise d'adolescence, pas de fleurs dans les cheveux dans les années 70. «Je viens d'un milieu très modeste. Mon père a été cheminot toute sa vie. On n'avait matériellement pas grand-chose mais, dans ma famille, j'ai été entourée d'amour», raconte Mme Skene, qui a 49 ans.

Colette Skene ne cache pas que sa sœur aînée aurait bien aimé étudier en médecine. «Mais à l'époque, le système de prêts et bourses n'était pas ce qu'il est aujourd'hui...»

Son cours de physique, elle l'a suivi — et passé — seule avec son livre, sans professeur, parce qu'il avait déserté l'école, ramenant encore sa sœur. «Et même si ma sœur n'avait pas fait son secondaire V, qui n'était pas offert près de chez nous, en Abitibi, ma mère a écrit à l'École d'infirmières pour qu'elle soit acceptée quand même, sur-le-champ.»

De 1967 à 1970, alors que la santé était encore l'affaire des religieuses et l'enseignement tout à fait intégré à l'hôpital, Jennie Skene apprend donc sa profession sur le terrain. Le genre première de classe, présidente de sa promotion, qu'il prononce le discours de fin d'année.

Jennie Skene est diplômée de l'École des infirmières de l'hôpital de l'Enfant-Jésus, à Québec, et c'est là qu'elle fut infirmière pendant toute sa carrière. Pendant près de vingt ans, elle sera surtout infirmière à l'urgence, mais aussi en neurologie, en neurochirurgie et au bloc opératoire. «Quand je terminerai ma carrière syndicale, ce même poste au bloc opératoire m'attend», signale-t-elle, tout en notant qu'elle a d'ailleurs déjà fait une «pause syndicale» de quatre ans et demi, à partir de 1989, pour retourner exercer à l'hôpital de l'Enfant-Jésus.

Dans cette institution, Jennie Skene a toujours été considérée comme un pilier. «À l'hôpital, elle avait la réputation d'être une fille vaillante, organisée, forte, d'une droiture sans pareille, nullement colérique», de dire une de ses collègues, Nicole Bertrand. Sa vie, c'est tout simple, résume Jennie Skene: c'est celle d'une femme choyée. «Ce que je vis maintenant est éprouvant, mais mes années en salle d'urgence m'ont bien préparée à ne pas paniquer! Pour tout dire, je n'ai jamais traversé de grandes épreuves. J'ai une bonne santé, mes deux parents sont encore en pleine santé, tout comme tous mes frères et sœurs.»

Et comment est-elle devenue une ardente syndicaliste à partir de 1976 et présidente de la FIQ depuis 1993? «J'en ai eu assez de voir un conjoint ni enfant, et elle a décidé de se lancer là-dedans, tout simplement. Autant elle était d'un naturel sage, raisonnable et droite, autant elle était une fille déterminée, à la parole facile», raconte encore sa sœur Colette.

Jennie Skene semble être tombée dans le syndicalisme sans se poser trop de questions et ne sait absolument pas si elle sollicitera un autre mandat, en 2001. «J'ai toujours envie d'être infirmière. On verra.»

➤ Pourquoi pas un petit saut en politique? Son prédécesseur à la FIQ, Diane Lavallée, ne vient-elle pas de recevoir une nomination politique, après avoir elle-même dirigé une grève illégale, en 1989? «Outre la scène municipale, qui pourrait plus me ressembler parce qu'elle est à l'échelle humaine, je me vois mal en politique.»

Assurément, confirme Henri Massé, président de la FTQ. «Jennie Skene est une femme pragmatique, sans détour, directe et spontanée. On n'a pas l'impression qu'elle ne dit que la moitié de ce qu'elle pense. Et quand elle dit quelque chose, elle ne vous l'envoie pas dire!»

Très patiente avec les malades, mais très très prompte lorsque «confrontée à la bêtise humaine», Jennie Skene sait faire la part des choses. «Vous savez, Pauline Marois est une femme extrêmement intéressante et compétente, pour laquelle j'éprouve un immense respect, tout comme pour M. Bouchard.»

Quand le premier ministre lui-même, droit devant vous, vous offre une trêve, n'a-t-on pas une grosse envie de céder quelques pouces? «J'ai un mandat, et notre responsabilité commune est immense. Nous devons améliorer nos conditions de travail pour que les jeunes recommencent à être intéressés à devenir infirmières.»

Les caricatures, dans les journaux, la font bien rigoler. «J'ai bien ri en me voyant dessinée en bouledogue rebelle de Lucien Bouchard!»

Mieux vaut en rire, parfois, parce que... «Une ou deux fois par jour, je reçois un coup dur», admet-elle, répétant ensuite tout son sentiment d'impatience: «Comment pourrait-on régler tout ça?»

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, Division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québec Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Titre de publication — Enregistrement n. 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

LOI Pas question d'emprisonner les leaders syndicaux

SUITE DE LA PAGE 1

sociaux, Pauline Marois. Il semble que mettre les leaders syndicaux en prison, comme on l'a fait dans les années 70 en pareille circonstance, ne soit plus au goût du jour.

Le gouvernement n'a pas encore utilisé toutes les ressources pénales de la loi 160. Par simple décret, il pourrait retrancher des années d'ancienneté aux infirmières en grève, mais M. Bouchard a dit que c'est «une bombe atomique qui ne marchait pas». Par simple décret, aussi, le gouvernement pourrait s'en prendre directement aux infirmières en imposant l'amende prévue de 100 \$ par jour de grève en sus de la perte de deux jours de salaire.

Certains offres qu'a faites le premier ministre à la présidente de la FIQ, Jennie Skene, jeudi en soirée, font partie intégrante du projet de loi. Ainsi, les infirmières obtiennent les conditions de travail normatives qui ont fait l'objet d'une entente le 22 juin dernier entre le gouvernement et la FIQ. Ces nouvelles conditions de travail touchent la précarité de l'emploi, le fardeau de tâche et l'affichage à l'avance des horaires de travail des infirmières qui travaillent sur appel.

Sur le plan salarial, le gouvernement crée un comité conjoint, formé de représentants du Conseil du trésor, du comité patronal de négociation et de la FIQ, pour étudier la relativité de la rémunération des infirmières. Ce comité remettra le 30 septembre prochain un rapport intérimaire sur les éléments qui pourraient faire l'objet d'une entente au cours de 1999 et un rapport final le 30 septembre 2000.

Les infirmières vont défier la loi, a laissé savoir hier matin la présidente de la FIQ, Jennie Skene. La dirigeante a rappelé que, mardi dernier, les 600 déléguées de la FIQ ont voté à l'unanimité la poursuite de la grève en dépit de la loi 160 ou de toute autre loi que pourrait adopter le gou-

vernement. «Les mandats que nous avons [stipulent que], malgré une loi spéciale, nous demeurerions en grève», a-t-elle dit. La FIQ tiendra un conseil fédéral pour faire le point demain à Dorval.

Selon Mme Skene, la mobilisation des infirmières est de plus en plus grande et elle est l'expression de tout ce qu'elles ont vécu dans le réseau de la santé ces dernières années. «Si les infirmières avaient pris la parole dans les trois dernières années pour exprimer tout ce qui se passe de négatif dans les milieux de la santé, la population du Québec, aujourd'hui, ne voudrait plus rentrer dans un hôpital», a-t-elle avancé.

Mme Skene a refusé l'offre de M. Bouchard, faite jeudi soir à 20h au téléphone, parce qu'elle ne croyait pas à une trêve, compte tenu de «l'état actuel de la mobilisation des infirmières», sans que le gouvernement ne s'engage tant sur le plan normatif que sur celui des salaires. Elle a d'ailleurs partagé cette évaluation avec des membres de son exécutif. «J'ai donc rappelé M. Bouchard pour lui dire que, si je lui faisais miroiter une possibilité de trêve, je l'induirais en erreur. J'aurais pu profiter de la situation pour gagner du temps avant une loi spéciale, mais je lui aurais menti», a dit Mme Skene.

«Moi, Jennie Skene, oui, M. Bouchard aurait pu me faire changer d'idée si je n'étais pas présidente de la fédération. Je suis mandatée par 600 déléguées et 47 000 infirmières.» Des déléguées et infirmières qui lui ont dit à plusieurs reprises qu'il n'était pas question d'une trêve, a-t-elle livré.

Quant à la possibilité de faire de la prison, Mme Skene a dit que les dirigeants de la FIQ avaient envisagé la question. Les 47 000 infirmières sont prêtes à venir avec elle parce que, «pour l'instant, leur prison, c'est leur milieu de travail», a-t-elle dit. «Les infirmières du CLSC Ahuntsic, qui donnent les services de soins à la prison Tanguay, m'ont dit qu'elles me réservaient une suite», à l'instar de Mom Bouchard, a blagué Mme Skene.

ARBOUR

Le TPI perd un «général» d'une rare audace

SUITE DE LA PAGE 1

maintenir le même niveau d'intensité, d'efficacité, de vision et de crédibilité. C'est un travail très intense, vous savez, on bouffe de l'adrénaline au petit-déjeuner et ça dure toute la journée.» Ayant décidé de ne pas solliciter un deuxième mandat, dit-elle, il lui est devenu plus plausible de quitter prématurément le TPI pour accepter le poste laissé vacant à la Cour suprême, en janvier dernier, par la démission du juge Peter Cory.

N'épêche, la Canadienne Louise Arbour quitte à 52 ans le TPI et le TPI perd en elle un «général» d'une audace exemplaire. Son fait d'armes le plus spectaculaire: l'inculpation, le 27 mai dernier, pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, de Slobodan Milosevic et de quatre acolytes du régime, faisant du président yougoslave le premier chef d'Etat en exercice à faire l'objet de telles accusations. Ce qui a d'ailleurs valu à Mme Arbour de se faire reprocher en certains quartiers d'avoir armé sa mise en accusation de M. Milosevic à la stratégie militaire de l'Occident et d'avoir, de ce fait, entaché l'indépendance et l'impartialité du bureau du procureur.

Elle s'en défend énergiquement: «Le procureur n'est ni le bras judiciaire de l'Occident ni celui de l'ONU. Ça n'est le bras de personne. Ses statuts le disent clairement. Il ne reçoit d'instructions d'aucun gouvernement. Que le fait qu'il y a eu coïncidence des intérêts judiciaires avec ceux de l'OTAN colore dans une certaine mesure nos travaux, ça fait l'affaire de plusieurs de le penser, mais ma position est que les faits parleront d'eux-mêmes. Les faits qui nous parviennent de source intéressée, on les reçoit avec scepticisme. On n'est pas dupes.»

Aussi, il n'est pas théoriquement exclu que des accusations soient éventuellement portées contre des leaders de l'OTAN pour avoir mené certaines frappes en contrevention du droit international et humanitaire. «Je peux seulement dire que j'ai la compétence, se limite à dire la procureur Arbour. Je n'ai aucune obligation de rendre compte de l'existence ou du progrès de quelque enquête que ce soit.»

Compte à rebours

Pour Mme Arbour, c'est pour les deux prochains mois un compte à rebours au terme duquel elle fermera une parenthèse, «une parenthèse extrêmement passionnante», pour retourner comme juge à ses anciennes amours. «C'est mon vrai métier. Juger est ce que je fais dans la vie.» Étudiante en droit à l'Université de Montréal — où Antonio Lamer, aujourd'hui juge en chef de la Cour suprême, fut l'un de ses mentors —, clerc à la Cour suprême au début des années 70 auprès du juge Louis-Philippe Pigeon, professeur de droit pendant 13 ans au Osgoode Hall Law

School avant de devenir juge à la Cour supérieure puis à la Cour d'appel de l'Ontario, elle ira en quelque sorte boucler la boucle à Ottawa en septembre.

Dans cette «parenthèse passionnante» qui l'a fait atterrir au TPI, elle n'en constate pas moins un bond énorme pour la justice internationale. Si cette justice a progressé «à la vitesse de la lumière» ces dernières années, c'aura été en partie grâce à Louise Arbour, cette passionnée du droit criminel. Son objectif, d'ici son départ pour Ottawa: faire progresser l'enquête au Kosovo, s'assurer qu'elle reste sur ses rails, mais aussi consolider une évolution où l'exercice du droit international se fera dorénavant «en temps réel plutôt qu'historique.»

«Quand je suis arrivée ici en 1996, dit-elle, on avait sept personnes en détention. Les observateurs disaient qu'on n'avait à peu près aucune chance de réaliser d'autres arrestations. La plupart de ceux qu'on recherchait étaient protégés par leur gouvernement, en Bosnie et en Croatie. Ces gens cultivaient l'espoir que le TPI tomberait en désuétude, allait manquer d'appuis politiques et d'argent.»

«Vrai que Mladic et Karadzic [deux chefs extrémistes serbes de Bosnie] courent toujours, mais il y a eu beaucoup de changement. Il y a eu d'autres arrestations. On est engagé sur la voie d'une SFOR beaucoup plus agressive en Bosnie. Ceux qui continuent de penser qu'il n'y a pour eux aucun danger sont d'une autre époque. Au Kosovo, la KFOR a reçu mandat de nous épauler dans notre enquête de façon nettement plus agressive et «sympathique» que c'était le cas en Bosnie. Maintenant, il faut passer aux actes. Mais je crois qu'on a démontré pouvoir devenir une force d'enquête criminelle pertinente, réagissant aux événements qui se développent. Depuis sa création en pleine guerre de Bosnie en 1993, le TPI a acquis une plus grande maturité.»

Ne tenez rien pour acquis, dit-elle à Slobodan Milosevic. La machine fonctionne maintenant à plein régime, avec 26 détenus aux Pays-Bas. A ce jour, 66 personnes ont été jugées, sont en cours de jugement ou inculpées par le TPI.

Elle s'attend d'ailleurs en Serbie à ce que d'autres accusations soient portées ou élargies, au vu de la preuve que les enquêteurs sont en train de recueillir sur le terrain. Vers la mi-juillet, Mme Arbour effectuera une tournée des Balkans. Une tournée d'adieu, en quelque sorte, qui la mènera au Kosovo, bien entendu, mais aussi en Bosnie et en Croatie, «des dossiers loin d'être terminés» qu'elle ne veut pas voir disparaître sous l'intérêt qu'a suscité la guerre en Serbie. Son souci est le même pour le Rwanda où elle se rendra ensuite, en passant par Kigali et Arusha, en Tanzanie, où siège le TPI pour le Rwanda.

Louise Arbour ne court pas, elle sprinte. Essoufflée? «Mes seuls loisirs, dit-elle, sont le sommeil. Et je n'en ai pas assez.»

MÉDECINS La loi spéciale ne freine en rien l'ardeur des infirmières

SUITE DE LA PAGE 1

nous observons tous, c'est une inquiétante dégénération des soins.» Le docteur Balfour ne comprend absolument pas où est allé tout l'argent du virage ambulatoire. «Chose certaine, nos collègues des CLSC n'en ont pas reçu.»

Son collègue en médecine interne du Royal Victoria, Walter Bloom, résume l'affaire. «Tout l'édifice de la santé va finir par s'écrouler. Ce gouvernement est irresponsable.» Lucie Martin, obstétricienne, n'est pas optimiste non plus. «Les effectifs sont trop limités, depuis trop longtemps. Et après les infirmières, ce sera au tour des techniciens de laboratoire de se lancer dans la bataille.»

Les médecins étaient par contre plutôt rares pour accompagner les infirmières de l'Hôtel-Dieu et de l'Institut thoracique. Quand le docteur Jean Ethier est sorti rejoindre les infirmières de l'Hôtel-Dieu, celles-ci l'ont applaudi à tout rompre. «On n'est pas beaucoup de médecins, à cause des vacances, évoque-t-il pour expliquer l'absence de ses collègues. Je suis ici par solidarité. Le rattrapage salarial demandé par les infirmières est justifié. Mais est-ce que tous ces moyens sont justifiés? Pour moi, c'est une question de stratégie. Elles sont mieux de profiter de l'appui de la population en ce moment que d'être perdues dans la masse de la fonction publique cet automne.»

Le D^r Réal Barrette, urgentologue à l'hôpital Notre-Dame et président de l'Action démocratique (il a été candidat aux dernières élections dans Lafontaine), sent «qu'on est arrivé au bout». «Les infirmières ont supporté la réforme. C'est un cri du cœur qu'elles lancent. Il faut que ça change. On ne peut pas être d'accord avec le fait de défier la loi, mais est-ce qu'elles ont d'autres solutions? Leur «feeling», c'est qu'elles n'ont plus rien à perdre.»

En fait, des médecins ont manifesté hier avec les infirmières devant une vingtaine d'hôpitaux à travers le Québec. La Fédération des médecins résidents du Québec a

fait connaître son appui par communiqué, arguant qu'à travers la réforme et les compressions de personnel, «les infirmières n'ont pas cessé de compenser pour assurer les soins.»

Une loi spéciale? Et après?

À l'Hôtel-Dieu de Montréal et à l'Institut thoracique, les délégués syndicaux ignoraient encore le contenu de la loi spéciale lorsque nous les avons rencontrés à l'heure du dîner.

La loi prévoit deux jours sans salaire pour chaque journée de grève pour les infirmières. Pour les délégués syndicaux, ce sera douze semaines pour chaque journée à brandir des pancartes.

«Eh bien!» se sont exclamées Josée Simard et Margolaine Marcil, déléguées syndicales à l'Hôtel-Dieu. «Déjà, la loi 160 contenait des énormités qui ont été contestées en cour et qui ne sont pas réglées», a lancé la présidente Margolaine Marcil. «Là, le vase est plus que plein!»

Jean Bourget, qui se tenait avec deux collègues en face de l'Institut thoracique, a haussé les épaules. «On va faire faillite, si c'est ça qu'ils veulent. De toute façon, on est rendus trop loin, ça ne sert à rien de baisser les bras.»

«Ce que les gens ne comprennent pas, c'est qu'on n'est pas là pour nous, dit Margolaine Marcil. Les infirmières nous ont donné le mandat pour sortir, on ne leur a pas dit de voter pour la grève.»

La même volonté régnait sur l'avenue du Docteur-Penfield. Ravies de l'appui des médecins, les infirmières du Royal Victoria qui manifestaient hier ne craignaient pas de payer leur désobéissance civile. «La loi spéciale va tomber sur nous toutes, a rappelé Quito Isabel. Il faut juste que l'on continue de se tenir ensemble, solidement.»

Des appuis

«Ne touchez pas aux infirmières!» a lancé la Fédération des femmes du Québec, alors que les députés débattaient

JAZZ

SUITE DE LA PAGE 1

mots à ceci: éviter la surdose musicale afin de mieux savourer ce qui doit être bien goûté. Ce qui, au nombre de shows extérieurs proposés, ne coule pas de source. En fait, on vous refille rien de moins que le parcours idéal des dix prochains jours.

Ce soir à 19h, on suggère de commencer avec le big-band de Joe Sullivan. Trompettiste vivant à Montréal, Sullivan est très apprécié de ses pairs pour ses talents de compositeur et d'arrangeur. Ses albums parus sur étiquette Nu Jazz illustrent par ailleurs une maîtrise consommée de ce qu'on dit être du bebop.

À 22h, dans le cadre de la série consacrée à ce swing si à la mode depuis que Brian Setzer l'a sorti des boules à mites, on nous propose Ray Gelato et ses géants. Cette bande rassemblant une douzaine de Britanniques, dont une majorité de souffleurs, est une des meilleures illustrations de ce que le swing vraiment swing peut provoquer: la danse.

Comme c'est samedi et que, demain, tout le monde a normalement congé, on conseille vivement le show de Syl Johnson. Guitariiste et chanteur de blues d'expérience, Johnson a été pendant longtemps l'accompagnateur privilégié de Jimmy Reed. Son blues est cool en diable. Au Spectrum à minuit trente.

Un des bons coups de David Jobin, responsable de la programmation extérieure, a sans contredit été d'avoir invité le pianiste néo-zélandais Mike Nock. Pianiste impressionniste, précis et souvent énergique, ce musicien est un des chefs de file du jazz qui se fait ou s'entend dans le monde du Pacifique. Il se produira demain soir en quintet.

Après le jazz classique de Nock, pourquoi pas une fanfare louisianaise, celle baptisée The Original Pin Stripe Brass Band? On ne la connaît ni d'Adam ni d'Ève. Mais bon, comme on sait que Jobin a fait beaucoup de recherches avant de confier cette série, on se dit que ça doit valoir le détour.

Lundi soir, Dieu soit loué, Louisiana Red est au programme. Guitariiste, chanteur, compositeur, Red est des derniers représentants du blues du Delta. Dans son blues intitulé *Red's Dream*, notre homme se met en scène aux côtés de Castro et Khrouchtchev. Même qu'il rase l'un et tire l'autre par la barbe. Louisiana Red se produira en solo dans la série Les Brunantes.

Après le blues du solitaire, pourquoi pas la musique raffinée de la chanteuse Patricia Barber? De toute la vague actuelle des chanteuses-pianistes, Barber se détache passablement par la beauté de ses musiques et le timbre riche de sa voix.

Mardi, c'est le gros show extérieur. Reste Mississippi Heat. Ce groupe fondé par Pierre Lacocque, un harmoniste belge ayant étudié pendant plusieurs années à Montréal, a ceci de très singulier: il est une histoire d'amour. De passion. Celle d'un Belge pour une musique noire, très noire.

Ray Bonneville... Il y a quelques semaines, Ray Bonneville, l'un des secrets les mieux gardés des musiques qui se font entre Halifax et Vancouver, a sorti un album intitulé *A Gust of Wind*. Depuis, nous n'avons pas encore eu l'occasion de l'entendre chanter *live* ses dernières compositions. Ce sera chose faite à compter de 19h.

Après lui? Le meilleur du blues californien: Rod Piazza And The Mighty Flyers. Rod l'harmoniste et ses chemises évidemment fleuries a fait de sa troupe l'une des plus professionnelles du circuit musical des Amériques. Ses prestations sont toujours... nickel! À 21h mercredi.

Saxophoniste ténor ayant joué notamment avec Charles Mingus, Billy Robinson est au fond un exilé. Il y a des lunes de cela, il s'est installé dans la région d'Ottawa. Musicien trop méconnu, Robinson se produira à la tête d'un quintet. Son genre? Mettons que c'est du post-bop.

Kelly Joe Phelps... Qui est-il? La grande et splendide surprise de la scène folk-blues des dix dernières années. Vous avez aimé la musique du film *Paris, Texas*? Alors, vous adorez la musique dense et simple à la fois de ce chanteur originaire de l'Oregon. Mieux, on vous suggère d'acheter son dernier album sur étiquette Ryko dès à présent.

Le quintet fondé par le saxophoniste Kelly Jefferson et le tromboniste Kelsley Grant, deux musiciens actifs sur la scène montréalaise, s'est vite avéré un des meilleurs groupes canadiens. Leur album, en tout cas, est une des belles choses qu'il nous ait été donné d'entendre cette année. Vendredi à 21h.

Après... on reste! C'est vendredi. CQFD: le lendemain, c'est samedi, alors on se rend au Spectrum à minuit trente pour entendre une des meilleures formations de jump-swing-blues qui soit: Mitch Wood And His Rocket 88. Pianiste énergique, chanteur puissant, la dizaine de musiciens qui composent cet orchestre produisent une musique joyeuse. Sympathique à souhait.

Samedi prochain, on devrait commencer avec le trio du virtuose Jean Beaudet. Pianiste dynamique, puissant, débordant d'idées, Jean Beaudet devrait être beaucoup, beaucoup plus salué qu'il ne l'est actuellement.

On pourrait terminer la soirée avec la bande louisianaise de Mem Shannon And The Membership. Guitariiste, chasseur de taxi, chanteur, animateur et fort en gueule, Shannon devrait nous faire saur. C'est toujours bon, ça!

«Que dire surtout du gouvernement, qui a coupé aveuglément dans les budgets de la santé avec des conséquences dramatiques sur le personnel, les patients et les familles (surtout les femmes)? C'est le gouvernement québécois et non les infirmières qui est responsable du cafouillis actuel. C'est lui qui devrait être mis au pas!»

La FFQ termine en lançant un appel aux députés, les enjoignant à voter contre la loi spéciale. «Le gouvernement québécois doit opter pour une négociation honnête et transparente plutôt que pour la répression. C'est la seule voie raisonnable. C'est la voie véritable de la justice et de l'équité.»

La CSN et la FTQ se sont elles aussi emportées contre la voie empruntée par le gouvernement Bouchard. «Le gouvernement du Québec démontre de façon éclatante la désuétude du cadre législatif entourant la négociation des conditions de travail et de salaire des [...] travailleurs du secteur public. En recourant à ce coup de force, le gouvernement fait la démonstration que la loi 37 est désuète, a dénoncé la vice-présidente de la CSN, Claudette Carboneau. Il est clair que le gouvernement a choisi la manière forte plutôt que de négocier de bonne foi. Sa loi spéciale est un rétrograde constat d'échec du processus de négociation.»

La CEQ reprend sensiblement les arguments des deux autres centrales syndicales, en ajoutant toutefois que ses membres seront au rendez-vous à la mi-août pour la négociation de leur convention collective...

Avec la Presse canadienne